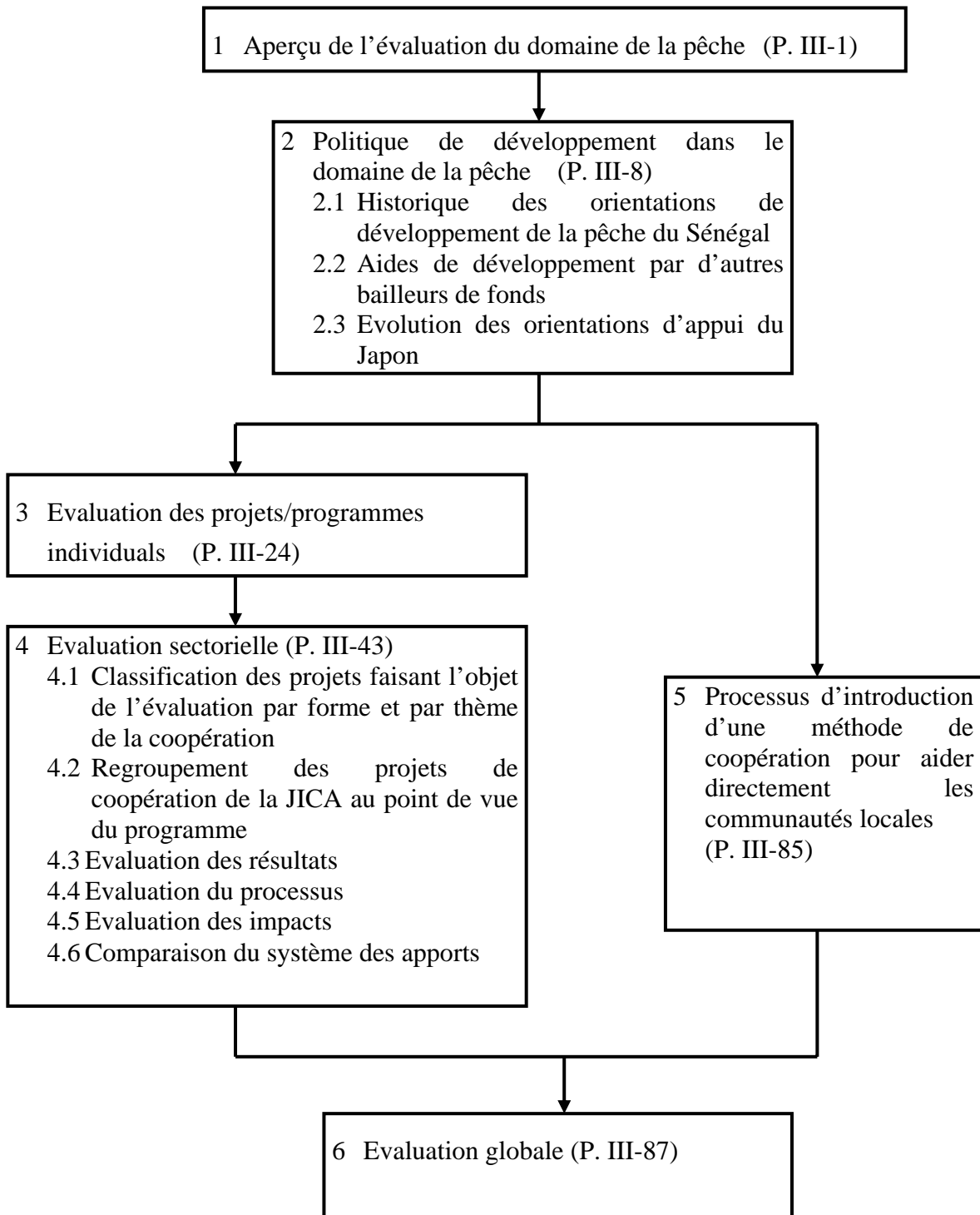


Évaluation sectorielle de la pêche

Evaluation sectorielle de la pêche



1 Aperçu de l'évaluation du domaine de la pêche

1.1 Objectifs de l'évaluation

Pour le domaine de la pêche, nous avons évalué globalement la contribution des projets réalisés par l'aide japonaise par rapport au développement de la pêche sénégalaise. Cette évaluation a été effectuée du point de vue du programme en dépouillant les projets d'aide japonaise par objectif et par résultat, et ceci sans effectuer l'évaluation par projet qui était appliquée pour l'étude de l'évaluation des projets par pays. Outre les projets réalisés suivant le programme, nous avons regroupé et évalué, à posteriori comme étant "programme", les projets faisant l'objet de l'évaluation qui n'ont pas été planifiés initialement en tant que programme. Il en résulte qu'il y a dans le résultat des études d'évaluation certaines mentions des rubriques qui ne faisaient pas l'objet de l'évaluation lors de l'établissement de chacun des projets. Ceci a pour but d'étudier de meilleures méthodes d'approche, en réévaluant les aides qui avaient été mises en œuvre dans le passé principalement du point de vue de projet individuel dans une perspective de programme. L'évaluation des projets a été faite à l'égard de programmes rétablis ultérieurement par la mission d'étude, et la faute des problématiques dégagées ne doit pas être recherchée dans les projets individuels.

D'autre part, nous avons mis au point les méthodes appliquées dans les projets d'aide réalisés dans le passé dans le domaine de la pêche du point de vue de l'approche participative et avons analysé le processus de transition de la méthode d'aide de la JICA à celle d'appui direct aux communautés locales. La définition de "la méthode d'appui direct aux communautés locales" est décrite dans l'article qui suit.

La présente étude d'évaluation a pour but d'évaluer la contribution de la JICA au développement du secteur de la pêche du Sénégal à la lumière des résultats d'évaluation et d'en dégager les facteurs propulseurs et les contraintes.

1.2 Définition de "la méthode d'appui direct aux communautés locales"

En général les bénéficiaires finals des projets de la lutte pour la réduction de la pauvreté et pour les besoins essentiels de l'être humain (BHN) etc. sont les communautés locales. Cependant, les bénéficiaires directs des projets concernés ne sont pas toujours les communautés locales, ils peuvent, selon le cas, être également des organismes gouvernementaux qui prêtent leur appui à ces communautés locales. Dans le dernier cas, l'aide de la JICA consiste à améliorer la capacité de résoudre les problèmes du gouvernement bénéficiaire (voir le schéma 3.1-1).

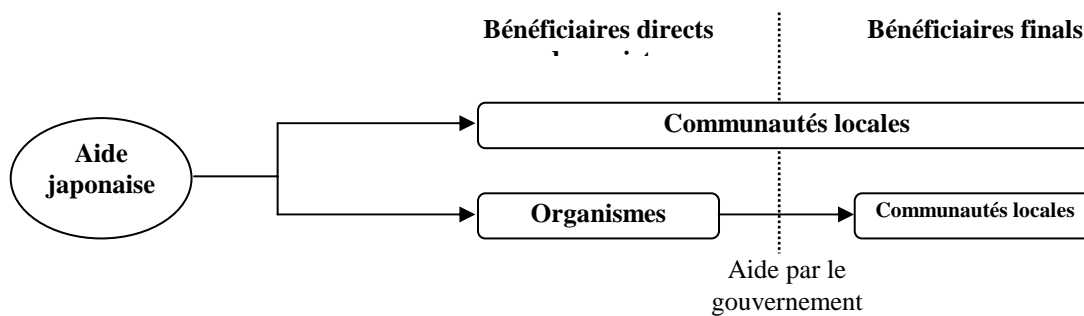


Schéma 3.1-1 Bénéficiaires directs et finals des aides de la JICA

Comme exemple concret des projets dont les bénéficiaires directs sont les communautés locales, on peut énumérer le projet de distribution des vaccins aux habitants, le transfert technologique etc. Par contre, comme projet dont les bénéficiaires directs sont des organismes gouvernementaux, on peut citer par exemple le projet de construction d'une usine de vaccins, la formation de techniciens vulgarisateurs (effectif d'administration) etc.

Dans le cas où la taille des apports pour un projet est de même envergure, on espère normalement que le projet dont les bénéficiaires directs sont les organismes gouvernementaux couvre une étendue de bénéficiaires plus grande que celle d'un projet dont les bénéficiaires directs sont les communautés locales. Par contre, pour les projets dont les bénéficiaires directs sont les organismes gouvernementaux, il faut compter plus de temps avant que les effets sur les bénéficiaires finals apparaissent. D'autre part, il est possible qu'il ne donne pas les effets attendus quand le système d'exécution du projet du gouvernement bénéficiaire est peu solide.

La JICA a exécuté jusqu'ici les deux types de projets : ceux dont les bénéficiaires directs sont des organismes gouvernementaux et ceux dont les bénéficiaires directs sont des communautés locales. On accorde récemment de plus en plus d'importance aux projets dont les bénéficiaires sont des communautés locales, et ceci suite à l'introduction d'une méthode de développement par l'approche participative. Dans le cadre des présentes études, nous avons examiné les circonstances de l'exécution des projets du domaine de la pêche en plaçant les projets dont les bénéficiaires sont des communautés locales en tant que "méthode d'appui direct aux communautés locales".

1.3 Raisons du choix du domaine ciblé de l'évaluation sectorielle

Les raisons pour lesquelles le domaine de la pêche a été choisi comme domaine ciblé de l'évaluation sectorielle dans le cadre des présentes études sont les suivantes :

Dans le domaine de la pêche, la JICA a exécuté de nombreux projets dans le cadre de la coopération financière non remboursable surtout pour le développement de la pêche artisanale et l'amélioration du mécanisme de distribution des produits maritimes et a envoyé, en particulier pour le développement de la pêche artisanale, de nombreux experts et volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV), qui ont eu des résultats appréciables. Par ailleurs, jusqu'à présent aucune évaluation n'a été réalisée par la JICA, d'où la nécessité d'effectuer une évaluation du secteur et de revoir ce que devrait être la coopération.

Les autres secteurs étaient moins prioritaires que le secteur de la pêche comme objet de l'évaluation sectorielle principalement parce que des études d'évaluation avaient déjà été réalisées, comme indiqué ci-dessous.

Alimentation en eau potable :	Depuis 1979, plusieurs projets ont été réalisés dans le cadre de la coopération financière non remboursable avec des résultats significatifs, mais dans ce domaine deux évaluations thématiques ont été déjà réalisées.
Education :	Une évaluation thématique a été déjà réalisée.
Santé :	L'envoi d'un expert-conseiller est prévu pour élaborer le programme d'appui dans ce domaine.
Environnement :	Une évaluation à mi-parcours du "Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré" qui constitue l'axe de l'aide vient d'être achevée en septembre 2002.
Agriculture :	Durant les années 1980, des projets de coopération financière non remboursable et des études du développement ont été mis en œuvre, mais durant la période ciblée des présentes études les projets qui peuvent faire l'objet des évaluations ne sont pas nombreux.

Pour les raisons susmentionnées, il a été jugé que, parmi les domaines prioritaires, la pêche est le domaine pour lequel le besoin en évaluation sectorielle est le plus important.

1.4 Etablissement des projets et de la période ciblée de l'évaluation

Comme le montre le tableau 3.1.1, on compte 12 projets de C.F.N.R. (coopération financière non remboursable) du Japon réalisés dans le passé dans le domaine de la pêche depuis "le projet de développement de la pêche en 1976" jusqu'en 2001. (7.145 millions de yens au total).

Tableau 3.1-1 Résultat des projets de CFNR. du domaine de la pêche

Année fiscale	Désignation des projets	Montant (Million de yen)
1976	Projet de développement de la pêche	350
1978	Projet de développement de la pêche	500
1981	Projet relatif à la chaîne du froid pour les produits de la pêche	600
1983	Projet de construction d'un navire de Recherche halieutique	640
1985	Projet de développement de la pêche côtière	408
1987	Projet de développement de la pêche artisanale	771
1989	Projet de construction du marché central au poisson de Dakar	1.205
1992	Projet de développement de la pêche côtière	234
1993	Projet de développement de la pêche artisanale	162
	Projet d'aménagement du marché central au poisson de Dakar	728
1999	Projet de construction d'un navire de recherche halieutique	1.012
2000	Projet de la coopération du centre de pêche de Kayar	535
Total		7145

Source : Livre blanc de l'APD

Parmi ces projets, un projet de développement de la pêche artisanale a été réalisé en 1987. Dans le cadre de ce projet, le centre de pêche de Missirah (désigné ci-après CPM) a été construit et, par la suite, un autre projet de développement de la pêche artisanale a été effectué en 1993 en vue de renforcer le CPM avec l'envoi d'experts et de volontaires japonais (JOCV). Une série des projets d'aide faits à Missirah peut être donc placée comme un des programmes ayant pour objectif le développement régional à travers le développement de la pêche.

Dans de telles circonstances, nous avons pris le projet de développement de la pêche artisanale en 1987 et les projets suivants pour l'objet de l'évaluation. Il s'agit de sept projets de coopération financière non remboursable, de l'envoi de 11 experts et de 16 volontaires japonais pour la coopération à l'étranger. (Voir les tableaux 3.1-2 et 3.1-3).

Tableau 3.1-2 Projets du domaine de la pêche faisant l'objet de évaluations

Nature de projet	Désignation du projet	Période (exercice)
CFNR	Projet de développement de la pêche artisanale	1987
CFNR	Projet de construction du marché central au poisson de Dakar	1989
CFNR	Projet de développement et de promotion de la pêche côtière	1992
CFNR	Equipement pour la promotion de la pêche artisanale	1992
CFNR	Projet de développement de la pêche artisanale	1993
CFNR	Projet d'aménagement du marché central au poisson de Dakar	1997
CFNR	Projet de construction d'un navire de recherche halieutique	1999
CFNR	Projet de la coopération du centre de pêche de Kayar	2000
Experts		293 hommes/mois
JOCV	Méthode de la pêche, aquaculture, traitement des produits de la pêche, 14 volontaires	361 homes/mois
JOCV	2 volontaires du domaine de la santé	60 hommes/mois
Projets de formation	Stage de la pêche côtière, stage de l'association de la pêche	

Sources : Livre blanc de l'APD

Tableau 3.1-3 Experts et volontaires JOCV faisant l'objet des évaluations dans le secteur de la pêche

Sujet d'entraînement/métier	Départ	Rentrée	Période (mois)
Experts			
Maintenance et services des moteurs hors bords	1987/03/26	1991/03/25	48
Projet de développement de la pêche artisanale (Evaluation)	1989/06/14	1992/06/18	36
Projet de développement de la pêche artisanale (Transformation)	1990/08/16	1994/08/16	48
Projet de développement de la pêche artisanale	1992/09/10	1994/12/31	27
Maintenance des moteurs hors bord	1994/09/01	1995/06/30	10
Opération et supervision du centre de la pêche	1994/10/12	1998/10/11	48
Projet de développement de la pêche artisanale (Organismes)	1995/07/12	1999/07/11	48
Encadrement sur l'utilisation des moteurs hors bords diesel	1998/02/08	1998/08/06	5
Conseiller d'administration de la pêche	1998/10/14	1999/09/08	11
Opération des bateaux de pêche maritime	2001/01/10	2001/07/09	6
Conseiller d'administration de la pêche	2001/06/26	2003/06/25	6
Sous-total			293
JOCV			
Méthodes de la pêche	1987/03/25	1989/03/24	24
Ostréiculture	1987/03/25	1990/03/24	36
Méthodes de la pêche	1988/01/06	1990/07/05	30
Traitement des produits de la pêche	1989/01/04	1991/01/03	24
Méthodes de la pêche	1989/03/31	1992/04/30	37
Méthodes de la pêche	1990/03/31	1992/03/30	24
Domaine de la santé*	1990/07/12	1993/07/11	36
Ostréiculture	1991/04/10	1993/04/09	24
Méthode de la pêche	1991/12/11	1993/12/10	24
Méthode de la pêche	1992/04/08	1995/04/07	36
Ostréiculture	1993/07/14	1995/07/13	24
Domaine de la santé	1993/07/14	1995/07/13	24
Ostréiculture	1995/04/05	1997/04/04	24
Ostréiculture	1997/07/09	1999/07/09	24
Ostréiculture	1999/07/13	2002/01/12	30
Sous-total			421

Source : Livre blanc de l'APD

Note: Les 2 volontaires du domaine de la santé ont été envoyés à Missirah qui est le village ciblé du programme de promotion de la pêche artisanale.

En outre, "l'étude sur le programme de développement dans la zone de pêche nord en République du Sénégal" a été effectuée en 1996 à 1997. Etant donné que cette étude de développement se composait uniquement de la formulation d'un projet de développement, faisant abstraction des actions de développement concrètes, elle a été exclue des projets cibles de la présente étude d'évaluation. Par ailleurs, nous traitons les projets en cours pendant l'exécution de l'évaluation comme projets de référence selon l'état d'avancement de ces projets.

1.5 Méthodes d'évaluation

Dans le cadre de la présente évaluation, nous avons évalué les projets déjà réalisés après les avoir regroupés et en les supposant comme un programme de coopération pour le domaine de la pêche. Pour systématiser les objectifs et moyens concrets, nous avons regroupé les projets faisant l'objet des évaluations du point de vue de l'approche de programme au moyen du Modèle Logique d'Approche Programme (désigné ci-après "PLM"). Les procédures de ce travail sont les suivantes.

- 1) Les projets faisant l'objet de l'évaluation sont divisés en deux formes de coopération, à savoir la coopération financière non remboursable et la coopération technique (envoi d'experts et de volontaires japonais pour la coopération à l'étranger). Nous avons classé la nature de la coopération financière non remboursable (objectifs et résultats des projets, contenus des activités etc.) en fonction du contenu des rapports de l'étude du plan de base. Pour ce qui concerne les projets de la coopération technique, nous les avons classés en fonction des rapports présentés par les experts et les volontaires japonais pour la coopération à l'étranger.
- 2) Nous avons récapitulé les projets réalisés au cours de la période faisant l'objet de l'évaluation au moyen d'un modèle appelé Project Design Matrix (PDM). Quand plusieurs projets ont été exécutés avec les mêmes objectifs, nous les avons considérés comme projets exécutés sous le même programme et avons classifié les objectifs, les résultats et les contenus de leurs activités. La programmation a permis de recadrer les formes d'aide de la JICA et de rendre la relation d'"Objectifs / Moyens" claire.
C'est ainsi que nous avons considéré plusieurs projets réalisés avec les mêmes objectifs en tant que programme et un projet réalisé indépendamment en tant que projet, et leur avons donné le nom de projet/programme.
- 3) Dans le tableau, nous avons récapitulé la relation entre les "Objectifs, Résultats et Apports" par comparaison à l'apport individuel et les objectifs / résultats attendus de l'exploitation de cet apport. Ensuite, nous avons regroupé "le but global", "l'objectif du projet", "les résultats" et "les apports" qui étaient placés par projet/programme, et ceci par le résultat et de manière à avoir les programmes sectoriels. (Etablissement du Modèle Logique d'Approche Programme appelé PLM).
- 4) Nous avons confirmé la relation "d'objectifs - moyens" entre "le but global", "l'objectif du programme" et "les résultats" au point de vue du programme mentionné ci-dessus. Cette relation est indiquée dans le schéma des objectifs. Ensuite, au moyen de ce schéma des objectifs, nous avons examiné la logique des aides de la JICA réalisées dans le passé par l'approche du programme.

Dans les présentes évaluations, nous avons regroupé les projets réalisés dans le domaine de la pêche comme programmes au moyen du PLM établi suivant les procédures mentionnées ci-dessus et les avons évalués selon trois critères (évaluation du résultat, évaluation du processus et évaluation d'impacts.)

2 Politique de développement dans le domaine de la pêche

2.1 Historique des orientations de développement de la pêche du Sénégal

2.1.1 Aperçu de la pêche au Sénégal

(1) Pêche

Le Sénégal possède un plateau continental d'environ 24.000 km² face à l'Atlantique avec des côtes s'étendant sur près de 700 km.

Le secteur de la pêche du Sénégal est divisé en deux sous-secteurs, la pêche artisanale pratiquée par les pirogues (canots) et la pêche industrielle pratiquée par de grands et moyens bateaux de pêche. La capture totale a progressivement augmenté de 316.000 tonnes en 1987 à 492.000 tonnes en 1996. Depuis lors elle a diminué, d'une année sur l'autre, et était de 380.000 tonnes en 2001. La capture de la pêche artisanale occupe environ 70 % de la pêche totale. (Voir le schéma 3.2-1).

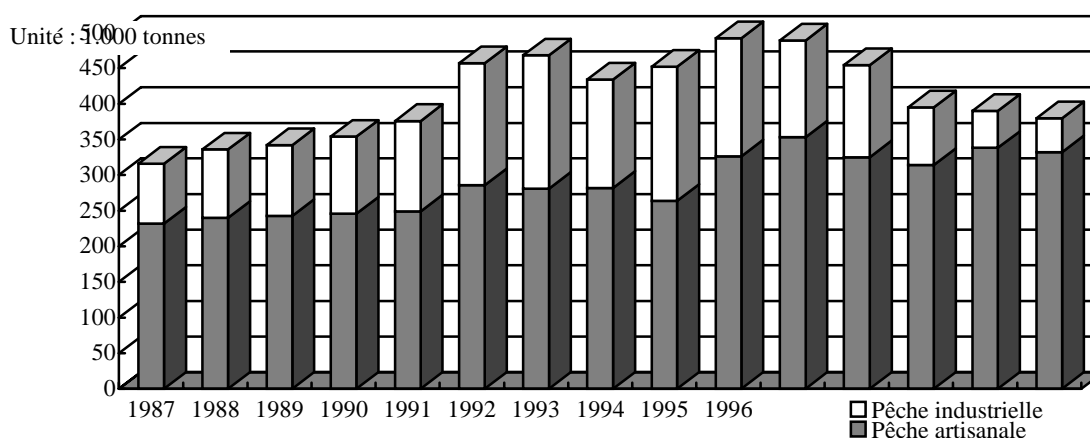


Schéma 3.2-1 Evolution de la capture au Sénégal (1987 à 2001)

Source: Statistiques de la DPM

La capture des espèces pélagiques côtières tels que les harengs, les sardines etc. occupe environ 60 % de la capture totale de la pêche artisanale. En 1995, le Centre de Recherches Océanographiques, Dakar-Thiaroye (désigné ci-après CRODT) a estimé le potentiel du volume de ressources halieutiques des espèces pélagiques côtières à 173.000 à 254.000 tonnes et a rapporté qu'il n'y a plus de possibilité d'augmentation de l'exploitation du fait que la capture a atteint 254.000 tonnes la même année. Par contre il a été rapporté que le volume de ressources halieutiques des espèces démersales côtières a diminué de 50 % pendant les cinq années de 1986 à 1991 et que le volume exploitable en 1995 se situe entre 125.000 et 130.000 tonnes. En résumé, le volume exploitable de ressources halieutiques faisant l'objet de la pêche artisanale avait une tendance de surexploitation au milieu des années de 1990. Bien que le volume de la capture de la pêche artisanale ait tendance à augmenter, même depuis le milieu des années 1990, les intéressés de la pêche expliquent que l'effort de la pêche (le nombre des sorties en mer etc.) a augmenté pendant la même période et que le volume de capture par bateau a certainement diminué.

(2) Transformation des produits de la mer

Les activités de transformation des produits de la mer sont également divisées en deux, comme le cas de la pêche, d'une part la transformation des produits de la mer destinés à l'exportation principalement vers l'Europe assurée par les industriels, et la transformation traditionnelle artisanale d'autre part. Les produits principaux de la transformation artisanale sont des poissons salés et séchés par les techniques de transformation traditionnelles dont une partie sont exportés aux pays voisins de l'Afrique de l'Ouest.

Il est à noter que la plupart des transformateurs artisanaux, grossistes et détaillants sont des femmes aux villages de pêche au Sénégal. Par conséquent, le projet d'appui au secteur de la transformation artisanale est également considéré comme un appui aux femmes des villages de pêche.

2.1.2 Projets de développement de la pêche au Sénégal

(1) Programmes de développement socio-économique

Pendant la période des présentes études d'évaluation, les 7ème, 8ème et 9ème programmes de développement socio-économique ont été exécutés. Dans ces programmes nationaux, la stratégie de développement est passée d'une perspective d'augmentation de la production à une perspective mettant l'accent sur la gestion des ressources et le développement durable.

L'évolution des stratégies de développement et des tâches de la pêche artisanale dans chaque plan de développement socio-économique est décrite ci-après.

1) Septième programme de développement socio-économique (1985 à 1989)

Le 7e programme de développement socio-économique a alloué 5,2 % du budget d'investissement total au secteur de la pêche dont la production occupait 2,3 % du PNB de l'époque. Pour le secteur de la pêche artisanale, il visait à satisfaire le besoin régional en augmentant la production de 140.000 tonnes en 1985/86 à 150.000 tonnes en 1988/89.

Le 7e programme de développement socio-économique a fixé les deux objectifs de développement suivants :

- a. Elévation du niveau des revenus des artisans pêcheurs et meilleur développement des ressources par l'amélioration des méthodes et engins de pêche
- b. Activation de l'industrie de la transformation par l'amélioration des équipements et de l'environnement du travail

2) Huitième programme de développement socio-économique (1989 à 1995)

Le 8e programme de développement socio-économique a mis en question le tarissement des ressources des espèces démersales côtières et espèces pélagiques côtières, et précise que : "une augmentation significative de la production halieutique à partir des stocks situés dans les eaux sénégalaises ne serait possible que pour les

espèces pélagiques hauturières, pour les espèces pélagiques côtières au large de la Casamance et à un degré moindre pour les espèces démersales profondes”.

Pour le développement de la pêche artisanale l’accent était mis sur les points suivants :

- a. Apporter des améliorations à l’embarcation traditionnelle, notamment en matière de motorisation et améliorer l’efficacité de la pêche par l’installation de certains équipements ;
- b. Etablir la navigation en sécurité par le renforcement des équipements de navigation, des appareils électroniques, et de la signalisation du chenal ;
- c. Poursuivre le désenclavement des centres de débarquement, améliorer la commercialisation des produits de la mer par l’amélioration de l’accessibilité des mareyeurs grâce à l’aménagement du réseau routier et de leur équipement en infrastructures de base situés dans les villages de pêche écartés, et améliorer le système de distribution des produits de la mer par l’aménagement des installations de base relatives à la pêche aux centres de débarquement dans les villages écartés ;
- d. Améliorer le niveau de la qualité des produits et réduire les pertes post-capture ;
- e. Formation de jeunes artisans pêcheurs et rééducation des artisans pêcheurs compétents à la navigation en sécurité.

3) Neuvième programme de développement socio-économique (1996 à 2001)

Comme la pêche est la première industrie du point de vue de l’obtention des devises étrangères, le secteur de la pêche occupe une place primordiale dans l’économie nationale. Cependant, soucieux de la diminution du stock des ressources halieutiques dû à la surexploitation etc., la gestion des ressources halieutiques et son développement durable sont les deux domaines importants.

Etant dans le processus de libéralisation, le gouvernement a pour tâche importante d’aménager les infrastructures sociales, d’exploiter au mieux les ressources humaines par la formation professionnelle et d’aménager le système législatif et l’environnement. Il tient les stratégies de développement du secteur de la pêche principalement axées sur les facteurs suivants :

- a. Aménager le système législatif favorisant le renforcement de l’investissement et favoriser la compétition saine entre les divers acteurs de la pêche ;
- b. Encourager les activités du secteur privé et aider à la formation d’organismes indépendants ;
- c. Assainir l’environnement financier en faveur de diverses activités pour améliorer les finances du pays ;
- d. Gérer de manière adéquate les ressources et l’environnement pour le développement durable.

(2) Objectifs prioritaires de développement pour la période de 2001 à 2007

Au Sénégal, suite à l’alternance administrative en 2000, le gouvernement a révisé la politique de développement de la pêche dans le cadre d’une approche participative et des nouvelles orientations assignées au secteur de la pêche. Par conséquent, la nouvelle

nouvelle stratégie de développement durable de la pêche et de l'aquaculture a été établie autour des six objectifs stratégiques suivants :

- a. Assurer la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles
- b. Satisfaire la demande nationale en produits halieutiques et aquacoles
- c. Améliorer et moderniser les conditions d'exercice de la pêche artisanale et de l'aquaculture
- d. Valoriser la production halieutique et aquacole
- e. Développer un système durable de financement pour la pêche et les activités aquacoles, et en particulier le micro-crédit chez les femmes de l'industrie de la transformation
- f. Développer la coopération bilatérale, sous-régionale et internationale en matière de pêche et d'aquaculture

Les programmes prioritaires inscrits dans le nouveau Plan d'Action pour le secteur de la pêche sont indiqués dans le tableau 3.2-1.

Tableau 3.2-1 Stratégies de développement et Programmes prioritaires du secteur de la pêche

Objectifs stratégiques	Actions prioritaires	Coût indicatif (Unité : Milliards de francs CFA)
Gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles	a. Programme de recherche sur les pêches maritimes	1,45
	b. Programme d'aménagement des pêcheries maritimes	1,616
	c. Programme de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches	26,2
	d. Programme d'aménagement des pêcheries et des cours d'eau intérieurs	1,05
	e. Renforcement des capacités de l'administration et de la recherche	7,2
	f. Renforcement des capacités des organisations professionnelles et des organes de concertation	0,006
Satisfaire la demande nationale en produits de pêche	a. Programme frigorifique pour la pêche artisanale	6,446
	b. Programme de distribution du poisson à l'intérieur du pays	1
	c. Programme de développement de l'aquaculture	0,306
Valorisation des produits halieutiques	a. Programme de valorisation et de promotion des exportations des produits halieutiques et aquacoles	2,8
Renforcement du système de financement pour les activités de pêche aquacoles	a. Etude et mise en place d'un fonds d'appui aux institutions mutualistes d'épargne et de crédit des activités de pêche et aquacoles artisanales et de petite taille	0,75
	b. Appui financier du secteur bancaire (CNCAS)	2,5
Développement de la coopération bilatérale, sous régionale et internationale en matière de pêche et d'aquaculture		

Source : DPM

2.2 Aides de développement par d'autres bailleurs de fonds

Nous avons confirmé les contenus des projets principaux exécutés au cours de la période faisant l'objet des études d'évaluation auprès de la DPM. Ils sont tous réalisés par la coopération du Japon ou par l'aide d'autres donateurs. Les contenus sont indiqués ci-après. Comme nous avons obtenu quelques rapports d'évaluation des projets exécutés par la DPM et par d'autres organismes, nous avons mentionné l'aperçu des résultats d'évaluation présentés dans ces rapports.

2.2.1 Projet de Développement de la Pêche Artisanale Maritime dans la Région de Ziguinchor (PAMEZ)

(1) Aperçu du Projet PAMEZ

Le présent projet a été exécuté pendant 13 ans de 1891 à 1993 en vue de développer la pêche artisanale du Sud du Sénégal où le secteur le plus développé est l'agriculture bien que cette région jouisse d'importantes ressources halieutiques.

Ce projet est financé par la Caisse Centrale de Coopération Economique (désignée ci-après CCCE), la Communauté Economique Européenne (désignée ci-après CEE), le gouvernement sénégalais et les bénéficiaires. (Voir le tableau 3.2-2)

Tableau 3.2-2 Budget du PAMEZ

Unité : Million de franc CFA	
Désignation de l'Organisme	Montant accordé
CCCE	1.035
CEE	554
Gouvernement sénégalais	105
Bénéficiaires	837
Total	2.531

Source : Evaluation Ex-post du Projet de Développement de la Pêche Artisanale Maritime dans la Région de Ziguinchor, 1997

Les activités principales qui ont été menées dans le cadre du PAMEZ sont les suivantes :

- a. Formation professionnelle de 640 jeunes marins pêcheurs
- b. Etablissement du système de crédit et d'épargne
- c. Amélioration du système de la distribution du poisson dans la région et augmentation de la production de la région
- d. Promotion des activités de la transformation grâce au financement et à la formation des femmes
- e. Introduction et vulgarisation de nouvelles technologies dans le domaine de la pêche et de la transformation

(2) Résultat de l'évaluation

Le rapport de l'évaluation du PAMEZ présente les résultats du projet comme ce qui suit :

- a. La pêche artisanale restait peu développée même au moment de l'achèvement du projet. Bien qu'on ait vu une amélioration sensible dans le domaine de la transformation, il n'y avait pas d'amélioration tangible dans le domaine de la capture de pêche (désigné ci-après simplement par la pêche) et aucune amélioration dans le domaine de la distribution.
- b. On a vu un résultat remarquable du projet dans le domaine de la transformation. Le PAMEZ a contribué à la création de 24 GIE (polarisant 247 membres). Les membres sont tous des femmes dont la plupart sont nouvelles dans le secteur de la transformation.
- c. D'après l'évaluation par les femmes transformatrices, elles-mêmes, leurs revenus ont subi une augmentation sensible, de 3 à 4 fois plus élevés qu'avant. Certaines investissent une partie du revenu dans d'autres entreprises.
- d. Même à l'issue du stage de pêche, les jeunes pêcheurs n'étaient pas capables de pratiquer la pêche.
- e. Même à l'issue du stage de la pêche, le nombre des personnes qui s'occupent de la pêche reste peu important. D'autre part, parmi ceux qui s'occupent de la pêche, il y avait de nombreuses personnes embauchées par des compagnies de pêche ou de distribution.
- f. Pour ce qui concerne le secteur de la distribution, étant donné que les principaux mareyeurs n'ont pas participé au projet, il n'y a pas eu de changement de la situation.
- g. Grâce à la construction de ponts et de routes par le PAMEZ, l'accessibilité aux villages et/ou aux points de débarquement est améliorée.

2.2.2 Projet de Développement de la Pêche Artisanale Maritime dans la Région de Ziguinchor, Phase II (PAMEZ II)

La phase II du projet mentionné ci-dessus a été réalisée de 1995 à 1999 avec un budget de 3 milliards de francs CFA. Les activités menées du Projet PAMEZ II sont divisées en quatre composantes suivantes :

- a. Formation des artisans pêcheurs (PROPAC)
- b. Crédit (PME)
- c. Suivi sur l'aspect écologique et économique par CRODT
- d. Organisation des artisans pêcheurs et transformateurs

Parmi les activités susmentionnées, PROPAC et PME ont été exécutées par l'aide de l'UE et deux autres par l'aide d'AfDB.

2.2.3 Programme de Développement de la Pêche Artisanale du Sénégal (Pro-Pêche)

(1) Aperçu du programme

Ce programme a été exécuté pendant 5 ans de 1989 à 1993 avec une aide de l'Agence de Coopération du Canada (CIDA) pour développer la pêche artisanale des régions

Nord du Sénégal. Le Pro-Pêche consistait en deux composantes, ATEPAS et Servi-Pêche.

Le rapport d'évaluation du Pro-Pêche a précisé que dans le cadre de l'ATEPAS les trois activités suivantes ont été exécutées pour améliorer les technologies existantes et les problématiques soulevées par les études et les recherches.

- a. Amélioration des technologies de la pêche telles que des engins, des méthodes de pêche, des technologies de la construction navale et de la préservation des ressources halieutiques.
- b. Amélioration des techniques de transformation comprenant la méthode du contrôle de qualité et de l'hygiène et les équipements de transformation plus efficaces.
- c. Mise en œuvre des expériences des techniques de transformation mentionnées ci-dessus en faveur des femmes des villages.

Dans le cadre de Servi-Pêche les deux activités suivantes ont été mises en œuvre :

- a. Prêt pour les frais d'achat des équipements et les frais d'exploitation, encouragement de l'épargne et aide financière pour favoriser l'amélioration de l'exploitation de GIE.
- b. Micro-projets visant le prêt d'installations et équipements aux communautés de pêche.

Pour les micro-projets, étant donné que l'ATEPAS était chargée de la planification des projets et de la préparation du budget et le Servi-Pêche était chargé de l'exécution des projets et du suivi, ils ont été pratiquement exécutés en collaboration ferme de deux entités.

Le budget total exécuté pour le Pro-Pêche s'élève à environ 4.158.750.000 de francs CFA (1.663.500 dollars canadiens) au cours des 5 ans. (Voir le tableau 3.2-3).

Tableau 3.2-3 Résultat du budget du Pro-Pêche (1989 à 1993)

	Unité : Million de francs CFA		
	ATEPAS	Servi-Pêche	Total
CIDA	2.315	1.094	3.409
Fonds de contrepartie		750	750
Total	2.315	1.844	4.159

Source : Evaluation Ex-post du programme d'assistance à la Pêche Artisanale Au Sénégal, 1997

(2) Résultat de l'évaluation

Ledit rapport d'évaluation a précisé que le programme s'est soldé par un échec bien que le développement de la pêche artisanale à travers l'introduction du crédit ait apporté plusieurs résultats positifs

Le Servi-Pêche a donné, grâce à la prolongation de trois ans par rapport au plan initial, plusieurs résultats positifs pour : l'établissement du système du crédit, la promotion de la participation des femmes aux activités etc.

Par ailleurs, comme plusieurs activités ont été exécutées en même temps, les résultats de micro-projets n'ont pas été publiés et ceux-ci n'ont pas eu suffisamment de répercussions sur les autres activités.

Il est également à noter que les experts envoyés par les donateurs n'ont pas pu saisir les situations locales de manière suffisante, de telle façon qu'ils n'ont pas pu établir les concepts du projet qui correspondent à la pêche artisanale. En effet, le système de crédit établi par le Pro-Pêche n'a pas fonctionné et le programme n'a pas contribué au développement de la pêche artisanale d'une manière satisfaisante.

2.2.4 Projet de Développement de la Pêche Artisanale de la Petite Côte (PAPEC)

(1) Aperçu du projet

Le Projet de Développement de la Pêche Artisanale de la Petite Côte (désigné ci-après PAPEC) établi en 1987 par l'aide de la Banque Africaine de Développement (BAD) a été exécuté durant la période de 1988 à 1996 pour développer la pêche artisanale d'une zone côtière située entre le Dakar et la Gambie.

Il comprend deux composantes ; l'aménagement des infrastructures et équipements du débarquement, de la transformation et de la distribution et le financement par la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (désigné ci-après CNCAS).

Le budget total était de 3,26 milliards de francs CFA (dont 2,76 milliards de francs CFA ont été assurés par la AfDB et 480 millions de francs CFA ont été assurés par le budget du pays). 1,21 milliards de francs CFA ont été consacrés à la construction de la halle aux poissons et d'une unité de transformation à Joal et à Rufisque. Le reste des 150 millions de francs CFA a été consacré à la construction du bureau siège à Mbour.

Pour ce qui concerne le financement, trois sortes de crédit ont été préparées avec 1,6 milliards de francs CFA alloués, à savoir le crédit à long terme pour l'investissement, le crédit à court terme et le crédit à long terme pour l'achat des équipements et le fonds de roulement. Le placement et la gestion du fonds de ce système de financement sont faits par CNCAS.

(2) Résultat de l'évaluation

L'évaluation du Projet PAPEC n'était pas achevée lorsque nous avons terminé les présentes études d'évaluation en février 2003. Ci-après est présentée l'évaluation que nous avons confirmée auprès de la DPM lors de l'achèvement des présentes études d'évaluation.

1) Aménagement des installations et équipements pour le débarquement, la distribution du poisson et la transformation

Le calendrier d'aménagement des installations et équipements n'a pas été respecté. Et il y a eu quelques défauts de qualité en ce qui concerne les installations. D'autre part, une partie des installations et équipements a été retirée du plan et ceci sans aboutir à aucune proposition de remplacement.

2) Financement

- a. Il est à craindre que la surexploitation des ressources halieutiques de la Petite Côte par les marins pêcheurs ayant reçu des engins de pêche d'ordre supérieur provoque des conséquences graves.
- b. Le ratio d'exécution de l'aménagement des installations et équipements relatifs à la distribution du poisson vers l'intérieur du pays était remarquablement faible parmi les installations et équipements prévus au projet.
- c. Par ailleurs, le financement a permis d'obtenir de bons résultats dans le domaine de la transformation.

2.2.5 Programme d'aménagement des sites de débarquement de la pêche artisanale sur la Grande Côte

Le programme d'aménagement des sites de débarquement de la pêche artisanale sur la Grande Côte se composait de l'aménagement des sites de débarquement de la pêche artisanale et de la formation sur la gestion et l'exploitation des installations afin d'améliorer la qualité des produits de la mer, de réduire les pertes post-capture et d'améliorer le système de distribution du poisson. Le Programme a porté sur six sites situés au Nord du Sénégal : Yoff, Kayar, Hann, Fass boye, Guet Ndar et Goxou Mbathe.

Le présent programme a été réalisé pendant la période de 1998 à 2001 avec un budget de 2,24 milliards de francs CFA financés par l'aide de l'Agence Française de Développement (désignée ci-après AFD).

2.2.6 Programme d'appui à la Pêche Artisanale dans la Zone Sud du Sénégal (PAPA SUD)

Le Programme d'appui à la Pêche Artisanale dans la Zone Sud du Sénégal (PAPA SUD) consistait à construire les sites de débarquement, à améliorer les technologies de transformation, à renforcer les organisations des pêcheurs, à appuyer la gestion des ressources maritimes sur 12 villages de pêche en vue de développer la pêche artisanale dans la zone Sud du Sénégal.

Le présent programme est en cours de réalisation sur une période de quatre ans à partir de 2001 avec un budget de 5,06 milliards de francs CFA par l'aide de l'UE et de l'AFD qui ont financé respectivement 63 % (UE) et 37 % (AFD) de ce programme.

2.2.7 Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest

Le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest (désigné ci-après PMEDP) a porté sur 25 pays situés en Afrique de l'Ouest par l'Angleterre et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il a pour objectif de réduire la pauvreté des communautés qui pratiquent la pêche côtière et/ou sur des cours d'eau intérieurs par l'amélioration des moyens d'existence pour les communautés rurales vivant à la pêche ou en utilisant ses ressources.

Dans le cadre du présent programme, un budget de 5.06 milliards de francs CFA est alloué au Sénégal pour effectuer les activités suivantes sur sept ans ;

- a. Promotion de la participation des utilisateurs de ressources halieutiques à la gestion des ressources ;
- b. Elévation de la capacité d'élaboration des politiques de la pêche du gouvernement du Sénégal ;
- c. Assurer les moyens d'existence pour les pauvres vivant en utilisant les ressources halieutiques.

2.2.8 Projet de mise en place de récifs artificiels

Dans le cadre de l'APD du gouvernement japonais, le projet test de récifs artificiels a été exécuté par l' Association des Consultants des Pêches Internationales depuis 2001 comme un des "Nouveaux Projets de Promotion de la coopération de la Pêche" avec la subvention (43.075.000 yens japonais pour l'exercice de 2001 à 2002) accordée par l'Agence japonaise de la Pêche.

En effet, le récif artificiel a été construit en juin 2002. Depuis lors on effectue périodiquement le suivi. Dans le cadre de ce projet auquel la DPM et le CRODT participent, les activités de vulgarisation et de formation sont déployées à l'égard de 4 villages de pêche pratiquant la pêche aux alentours de ce récif artificiel, outre le suivi. Le résultat du suivi à mi-parcours jusqu'en novembre 2002 a précisé qu'on a reconnu un effet de grouillement de poissons au récif artificiel. On peut donc bien espérer des résultats de ce projet.

Il est prévu qu'on exécute un projet pilote (étude de vérification) pour confirmer cet effet du récif artificiel dans le cadre des études de développement de la JICA prévue pour 2003 dites "Etudes du programme d'évaluation et de gestion des ressources maritimes". Le projet pilote prévoit aussi d'examiner la gestion des ressources maritimes par les pêcheurs exploitant le récif artificiel.

La figure 3.2-2 indique les endroits de projets exécutés par chacun des donateurs.

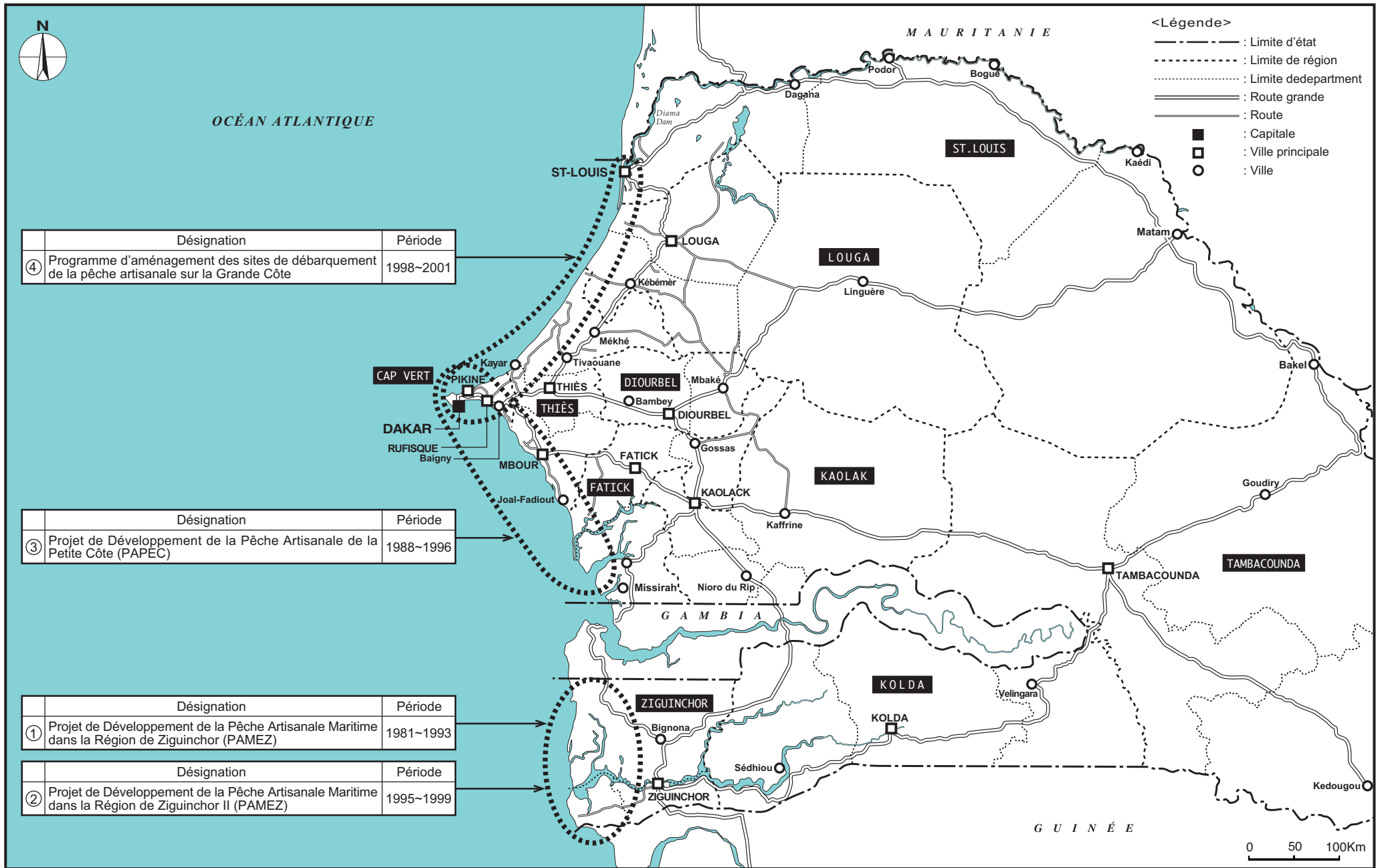


Schéma 3.2-2 Les endroits de projets exécutés par chacun des donateurs

2.3 Evolution des orientations d'appui du Japon

Pour les projets d'appui envers le Sénégal, la JICA a élaboré "les Orientations de l'exécution du programme des projets par pays" pour les années exercices de 1992 à 1998 et "le plan d'exécution des projets par pays" pour l'année exercice 1999 et les années suivantes.

En comparaison avec "les Orientations de l'exécution du programme des projets par pays", "le plan d'exécution des projets par pays" précise les thèmes de développement et les objectifs des projets, outre les secteurs prioritaires, afin que la relation entre "les objectifs et les moyens" soit plus claire.

Lorsqu'on regarde l'évolution des orientations de l'appui de la JICA dans l'optique mentionnée ci-dessus, on peut comprendre que le cadre de l'appui s'élargit avec "l'aménagement des infrastructures de pêche et du réseau de distribution" en 1997, et encore avec "la gestion des ressources maritimes" en 1999, tandis que les orientations de l'appui consistaient seulement en "l'amélioration des méthodes de pêche et techniques de transformation des produits de la mer" en 1992. Il est à remarquer que jusqu'en 1999 les thèmes de développement faisant l'objet de l'aide étaient ceux liés directement à l'augmentation de la production tels que l'amélioration des méthodes de pêche, de transformation et du système de distribution et qu'on a ajouté le thème de "la gestion des ressources maritimes" pour l'année 1999 et pour les années suivantes. (Voir le schéma 3.2-3).

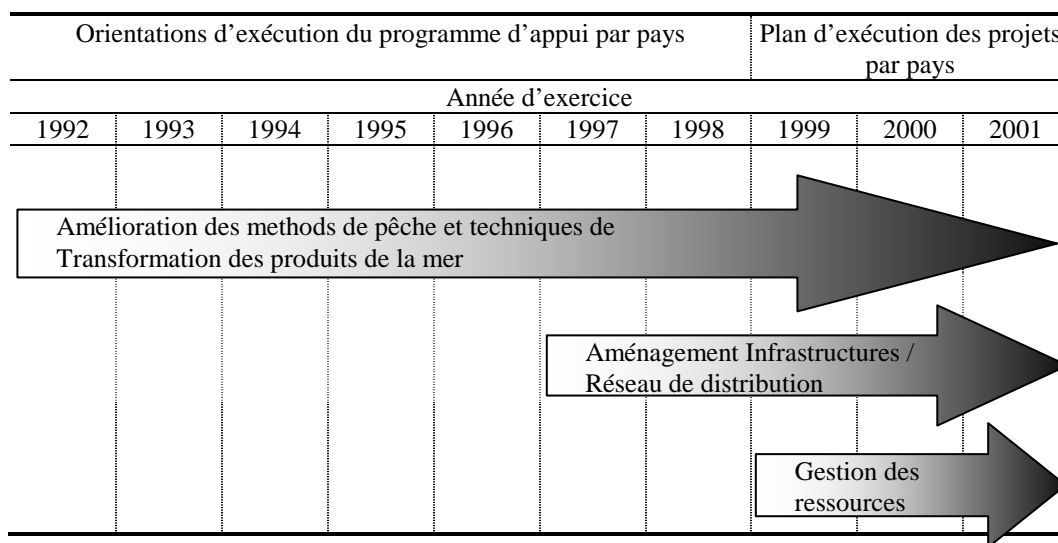


Schéma 3.2-3 Programme de développement du secteur de la pêche de la JICA

NB : Pour les années de 1994 à 1996 pour lesquelles les données ne sont pas disponibles, on a raisonné par analogie des années voisines.

Source : Orientations d'exécution du programme d'appui par pays de la JICA, Programme des projets par pays

Par ailleurs, à en juger par le contenu de la coopération financière non remboursable du Japon commencée en 1976, un projet d'aménagement de l'infrastructure du système de distribution a été exécuté en 1981 et un projet de construction d'un navire de recherche a été exécuté en 1983 bien qu'ils n'aient pas été inscrits comme thème de développement. On peut donc dire que l'aide japonaise pour le secteur de la pêche du

Sénégal a été déployée sans interruption pour les trois volets suivants : “l’amélioration et la vulgarisation des méthodes de pêche et technologies de transformation des produits de la mer”, “l’aménagement de l’infrastructure de la pêche” et “la gestion des ressources maritimes”, et ceci quelque soit le contenu du plan des orientations de l’exécution des projets par pays.

Après avoir revu les thèmes retenus dans le passé, le plan d’exécution des projets par pays pour l’année de l’exercice de 2002 présente un schéma du système de l’aide portant sur le thème “Promotion du développement durable de la pêche”. (Voir le schéma 3.2-4).

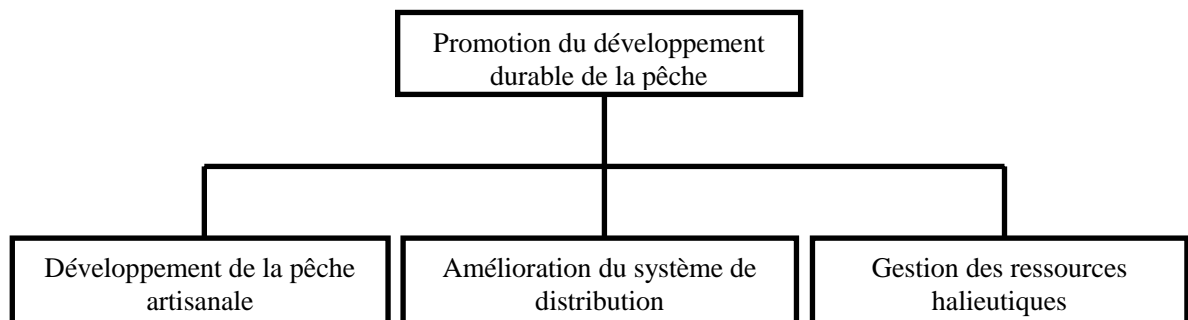


Schéma 3.2-4 Schéma du système de l’aide de la JICA

Les aides réalisées dans le passé pour le secteur de la pêche, que ce soit la coopération financière non remboursable ou la coopération technique (envoi d’experts et de JOCV), peuvent être classées dans un de ces trois volets : “l’amélioration et la vulgarisation des méthodes de pêche et techniques de transformation des produits de la mer”, “l’aménagement de l’infrastructure de la pêche” et “la gestion des ressources maritimes”

Ces projets n’ont pas été planifiés dans une perspective de programme, mais ils ont été exécutés sous certaines orientations déterminées comme “les Orientations de l’exécution des projets par pays”. De ce fait, nous avons regroupé chaque projet sous l’aspect du programme à la base du cadre du schéma du système de l’aide.

On peut diviser les projets faisant l’objet des évaluations en plusieurs groupes : le cas où plusieurs projets de coopération financière non remboursable ont été exécutés pour la même installation, un autre cas où un projet de coopération financière non remboursable a servi à aménager des installations et équipements, et un projet de la coopération technique a été mis en œuvre pour bien exploiter les installations et équipements en question, etc.

La figure 3.2-5 montre le classement en groupe de ces projets suivant le concept mentionnée ci-dessus. Il est à noter que les désignations de certains projets/programmes figurant dans le schéma 3.2-5 ne sont pas l’appellation officielle, mais celle que la présente mission leur a donnée pour qu’on puisse facilement comprendre le contenu des projets/programmes.

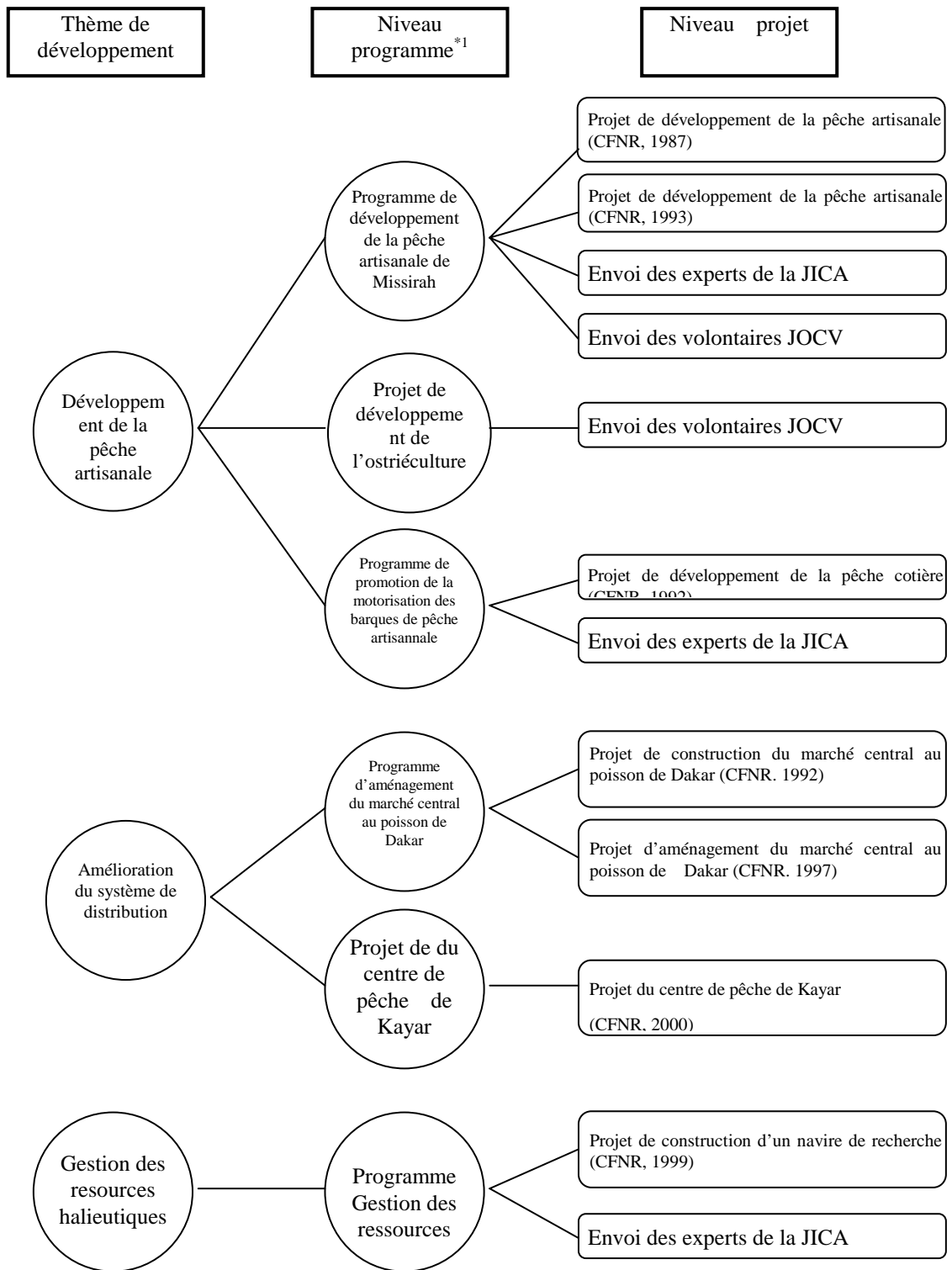


Schéma 3.2-5 Classement des projets faisant l'objet des évaluations

NB*1 : Suivant la définition des projets/programmes dans 3.1 du chapitre I (PI-4), on a nommé " programme " le groupe pour lequel on a exécuté plusieurs projets japonais et "projet" le groupe dans lequel on a exécuté un seul projet.

Par ce classement, on compte six projets/programmes faisant l'objet de la présente évaluation sectorielle trois projets/programmes exécutés pour le développement de la pêche artisanale, deux projets/programmes exécutés pour l'amélioration du système de distribution et un autre exécuté pour la gestion des ressources halieutiques.

La carte des endroits de projets/programmes faisant l'objet de l'évaluation est indiquée à la page suivante. (Voir le tableau 3.2-6).

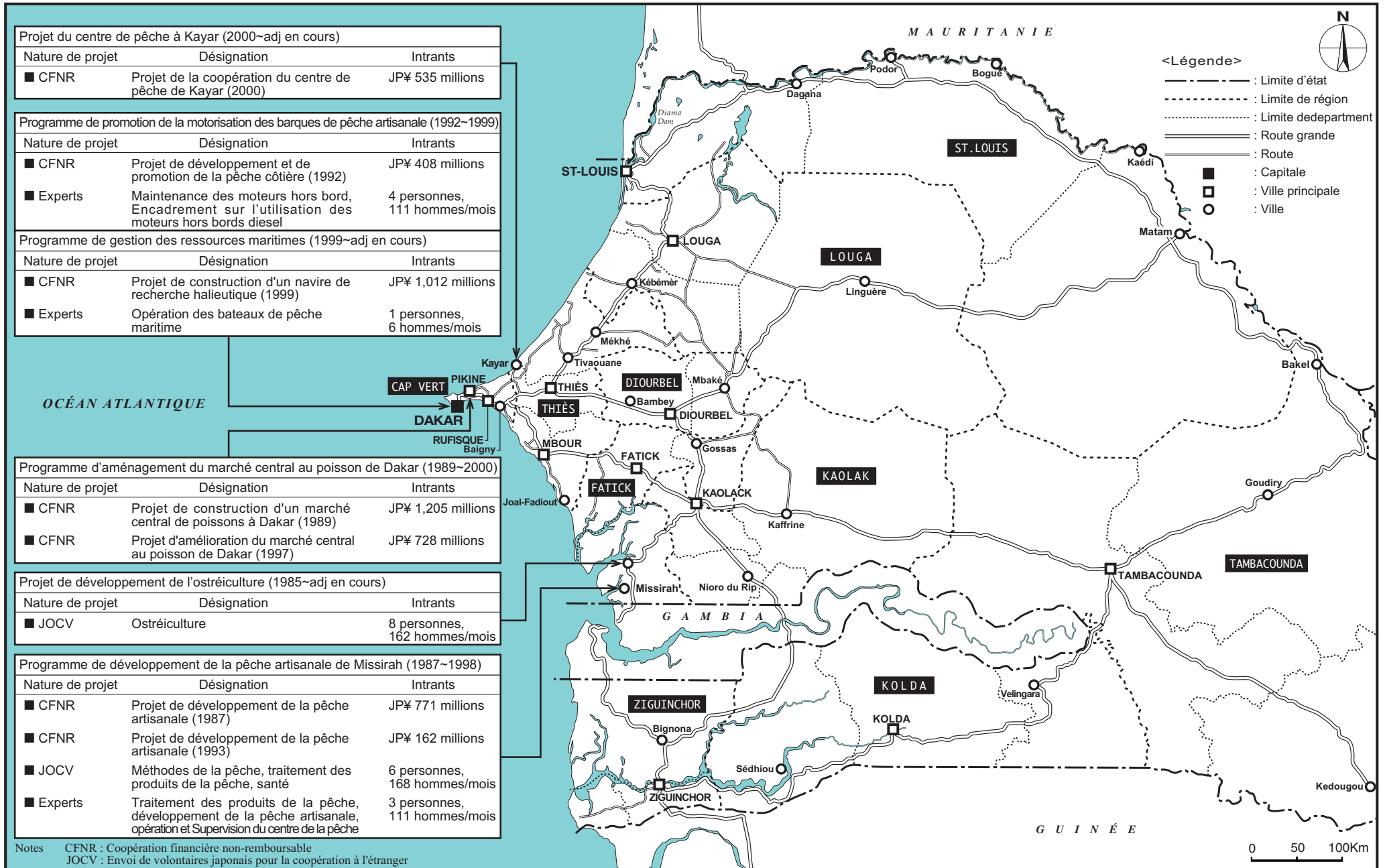


Schéma 3.2-6 Les endroits de projets/programmes

3 Evaluation des projets/programmes individuels

Dans cet article, nous présentons le résultat de l'évaluation des projets/programmes individuels faisant l'objet de l'évaluation sectorielle de la pêche. Ensuite, nous avons présenté le résultat de l'analyse, dans l'évaluation des programmes, tenant compte des résultats d'évaluation des projets/programmes individuels.

3.1 Programme de développement de la pêche artisanale de Missirah

3.1.1 Arrière-plan

Le gouvernement du Sénégal a planifié la construction du centre de pêche à Missirah et à trois autres endroits dans le pays dans le cadre du 7e programme de développement socio-économique (1985 à 1989). En réponse à la requête du gouvernement du Sénégal, le gouvernement japonais a exécuté depuis 1987 les aides sous deux formes de coopération, à savoir la coopération financière non remboursable et la coopération technique.

Les aides du Japon concernant Missirah consistaient en coopération financière non remboursable ayant pour but de construire le centre de pêche (CPM) et en coopération technique sur plusieurs secteurs (envoi d'experts et de volontaires de coopération à l'étranger JOCV). (Voir le tableau 3.3-1).

Tableau 3.3-1 Aides japonaises concernant le programme de développement de la pêche artisanale de Missirah

Forme de coopération	Désignation du projet	Budget accordé
a. CFNR	Projet de développement de la pêche artisanale (exercice 1987)	771 millions de yens japonais
b. CFNR	Projet de développement de la pêche artisanale (exercice 1993)	162 millions de yens japonais
c. JOCV	Engins de pêche, méthodes de pêche, transformation des produits de la mer, santé	6 volontaires 168 h/m
d. Experts	Transformation des produits de la mer, développement de la pêche artisanale, gestion et exploitation du centre de pêche	3 experts 111 h/m

Dans la présente évaluation, nous avons pris une série d'aides depuis le projet de la coopération financière non remboursable mis en œuvre en 1987 jusqu'à l'envoi des experts réalisé en 1998 pour le programme de développement de la pêche artisanale de Missirah.

3.1.2 Objectifs, résultats et activités

L'objectif du programme que le gouvernement japonais et le gouvernement du Sénégal ont défini par accord mutuel pendant le séjour au Sénégal pour la mission de l'étude du concept de base pour "le projet de développement de la pêche artisanale" de l'exercice 1988 est d'agrandir la production et la distribution des produits de la mer par les efforts des pêcheurs, transformateurs et mareyeurs qui utilisent le CPM. Au début, le CPM a déployé les activités pour atteindre l'objectif, mais finalement il a du changer le contenu des activités.

Dans la présente étude, nous avons consigné l’aperçu du programme à la base des activités réelles du CPM et en avons fait une évaluation. Le tableau 3.3-2 indique “l’aperçu du programme” établi par la mission d’évaluation.

Tableau 3.3-2 Aperçu du programme du développement de la pêche artisanale de Missirah

Aperçu des programmes		
But global	Améliorer le niveau de la vie des communautés de Missirah	
Objectif du programme	Le CPM sera exploité par autonomie financière.	
Résultats	1	Aménagement de l’infrastructure de base à Missirah.
	2	Augmentation de la production de la pêche artisanale.
	3	Amélioration du système de distribution des produits de la mer.
	4	Meilleure qualité du poisson frais.
	5	Meilleure qualité des produits transformés.
Activités	1-1	Construction du CPM.
	2-1	Réalisation du stage de pêche pour les pêcheurs de Missirah.
	2-2	Exploitation des bateaux du CPM par les pêcheurs de Missirah.
	2-3	Réparation des moteurs hors bords et vente des pièces de rechange au CPM.
	2-4	Vente de matériel de pêche au CPM.
	2-5	Exploitation des ressources non utilisées et de nouvelles méthodes de pêche au moyen du navire de recherche.
	2-6	Réalisation des études sur le stock des ressources halieutiques dans la zone littorale de Missirah et sur les activités de pêche.
	3-1	Achat des captures de bateaux de CPM.
	3-2	Achat des captures débarquées par les pirogues à Missirah.
	3-3	Expédition des captures achetées et vente aux marchés locaux et aux villes de consommation.
	4-1	Vente des glaces aux pêcheurs et mareyeurs.
	4-2	Conservation du poisson débarqué dans les réfrigérateurs en saison de mauvaise pêche.
	5-1	Amélioration des méthodes de transformation existantes.
	5-2	Développement de nouvelles méthodes de transformation.
	5-3	Vulgarisation des produits transformés aux consommateurs.

3.1.3 Evaluation sur cinq critères

(1) Pertinence

Le gouvernement du Sénégal a retenu, pour le secteur de la pêche, “le projet de construction des infrastructures pour la pêche artisanale” et “le projet d’amélioration de la transformation artisanale des produits de la mer et du système de distribution” parmi les thèmes prioritaires pour le développement pour la période de 2001 à 2007. En outre, le programme d’exécution de ces deux projets est conforme aux orientations de l’aide du Japon qui comprennent le “développement de la pêche artisanale” et l’“amélioration du système de distribution des produits de la mer”.

Il est jugé que programme en question, dont les objectifs et le contenu des activités correspondent parfaitement au besoin des communautés locales, est très pertinent.

(2) Efficacité

L'objectif du présent programme était que le CPM soit financièrement autonome. Or, le bilan financier du CPM est déficitaire depuis le début de son exploitation en 1990, à l'exception des deux années 1994 et 1995, et en 1990 où les frais du personnel et du carburant ont été alloués par le Centre d'Assistance à la motorisation des Pirogues (CAMP). De ce fait, on doit en déduire que l'objectif n'a pas été réalisé.

A ce propos, le déficit du CPM est dû à la diminution des captures, revenu principal, et à l'augmentation des frais d'exploitation. Lors de notre étude en 2003, l'élaboration d'un plan de réhabilitation du CPM était en cours sous la direction d'un expert.

(3) Efficience

Les activités du CPM n'ont pas pu apporter de résultats au niveau de l'augmentation de la production de la pêche pour plusieurs raisons, dont notamment l'influence du tarissement de ressources halieutiques perçant sensiblement depuis le milieu des années de 1990 sur les côtes sénégalaises y compris les côtes de Missirah. Par contre la distribution des produits de la mer dans la région locale et l'expédition de poissons frais vers les lieux de grande consommation ont commencé grâce aux activités du CPM en la matière. L'effet attendu de l'amélioration du système de distribution a été atteint. Dans le domaine de la transformation, on a vu un bon résultat de l'organisation des femmes formatrices (285 membres au total en 2003) et l'amélioration de la qualité des produits transformés par l'introduction de la table de séchage bien qu'on ait pas pu voir d'amélioration au niveau des techniques de transformation des produits traditionnels. Pour ce qui concerne l'introduction de nouvelles techniques de transformation, bien qu'on ait mis au point les technologies, ces activités restent au niveau du CPM sans activités de vulgarisation.

Par conséquent, on juge que le résultat attendu a été presque achevé sauf l'augmentation de la production de la pêche artisanale.

(4) Impacts

Comme on a indiqué dans le paragraphe (2) efficacité, l'objectif du programme de l'exploitation du CPM par autonomie financière n'est pas réalisé. Cependant le PCM a continué ses activités avec la subvention du gouvernement malgré son bilan déficitaire et a donné de grands impacts sur les communautés locales par la création d'emplois des communautés rurales et l'élévation de leurs revenus.

Bien que l'objectif du présent programme n'ait pas été réalisé, il est jugé que le but global qui consistait en élévation du niveau de la vie des communautés locales a été réalisé. Cependant, comme le niveau de vie des communautés locales a été élevé grâce aux activités du CPM, il n'est pas évident de pouvoir voir la réalisation du but global continuellement à l'avenir, vu les problématiques de la pérennité du CPM dans la situation actuelle, comme mentionné ci-après.

(5) Pérennité

Le bilan financier du CPM est déficitaire depuis le début de son exploitation sauf deux années de 1994 et 1995, et en 1990 où les frais du personnel et du carburant ont été alloués par le CAMP. La pérennité du CPM est très faible sur l'aspect financier bien qu'il continue ses activités avec la subvention du gouvernement du Sénégal.

Actuellement on est en train d'élaborer un plan de réhabilitation sous la direction de l'expert. Au moment de notre étude d'évaluation en 2003, le contenu du plan de réhabilitation n'était pas défini (en cours de l'étude). Le plan de réhabilitation du CPM contient un volet de privatisation du CPM.

3.2 Projet de développement de l'ostréiculture

3.2.1 Arrière-plan

Les volontaires de coopération à l'étranger chargés de l'ostréiculture ont été envoyés à Toubakouta situé à dizaine de kilomètres du village de Missirah depuis l'année de l'exercice 1985. Les volontaires de coopération à l'étranger déploient des activités pour la mise au point des technologies de l'élevage des huîtres au moyen des semences naturelles, outre les aides dans l'établissement et l'exploitation de l'association des huîtres en vue de commercialiser des huîtres en collaboration avec des communautés rurales de 4 villages concernés. Les activités menées par les volontaires de coopération à l'étranger sont réalisées sans interruption. Cependant, nous avons évalué les activités en 1987 à 2001. Le tableau 3.3-3 indique le contenu de la coopération du Japon concernant le présent programme.

Tableau 3.3-3 Coopération du Japon pour le projet d'ostréiculture

Forme de coopération	Nom du projet	Entrée
➤ Volontaires de coopération à l'étranger	Elevage des huîtres	8 personnes : 162 hommes/mois

3.2.2 Objectifs, résultats, activités

L'envoi des volontaires de coopération à l'étranger pour l'élevage des huîtres à Toubakouta est mené sans interruption depuis 1985. Mais le bureau de JOCV ne considère pas cet envoi fait en série comme un projet. Nous avons jugé cependant qu'on pouvait le considérer comme un projet, car tous les volontaires envoyés pendant 17 ans ont travaillé dans le même endroit ou pour le même groupe en vue de mettre au point les technologies de l'élevage des huîtres.

Nous avons évalué ce projet près avoir regroupé les activités faites dans le passé comme un projet au vu des rapports des volontaires et à la base du résultat des études par interview et par le biais du questionnaire aux personnes qui y ont travaillé comme volontaire de coopération à l'étranger.

Le tableau 3.3-4 présente l'aperçu du projet établi dans la présente étude.

Tableau 3.3-4 Aperçu du projet de développement de l'ostréiculture

Aperçu du projet		
But global	Exploitation durable des ressources des huîtres	
Objectifs du projet	Reproduction stable des huîtres d'élevage	
Résultats	1	Expédition des huîtres vivantes en stable,
	2	Capacité de collecter des semences naturelles en quantité nécessaire
	3	Les semences d'huître peuvent être élevées jusqu'à la taille du marché
	4	L'environnement naturel pour l'élevage des huîtres est préservé.
Activités	2-1	Etablir une association des huîtres
	2-2	Etablir une base d'expédition des huîtres à Dakar
	2-3	Etablir le système de transport des huîtres vivantes jusqu'à Dakar
	2-4	Envoi et vente des huîtres vivantes vers la base d'expédition et/ou les hôtels et restaurants.
	3-1	Exécution des essais de collecte des semences naturelles
	3-2	Déterminer les lieux de collecte des semences naturelles
	3-3	Collecte périodique des semences par les communautés rurales
	4-1	Choix des technologies d'élevage des huîtres propres à l'environnement naturel de Toubakouta.
	4-2	Assurer les sites d'élevage des huîtres
	4-3	Participation des communautés rurales à l'élevage des huîtres
	5-1	Eduquer les communautés rurales sur la collecte des huîtres adéquate (ne pas couper les racines de mangrove)
	5-2	Education des écoliers sur la préservation des ressources de mangrove et des huîtres

Comme chaque volontaire a travaillé suivant le planning de ses activités établi individuellement par lui-même et selon son jugement, toutes les activités n'ont pas été faites conjointement les unes avec les autres. Dans l'aperçu du projet, nous avons retenu seulement les activités principales.

3.2.3 Evaluation sur cinq critères

(1) Pertinence

Il est jugé que le présent projet est pertinent du point de vue de l'assurance du revenu des communautés rurales et de la préservation environnementale.

La production annuelle des huîtres se situe aux environs 100 tonnes au Sénégal. L'ostréiculture n'est pas encore développée. Dans cette situation, l'élevage des huîtres n'est pas très important au point de vue du développement industriel. Toutefois, les activités de préservation du mangrove intégrées dans le présent projet afin de préserver l'environnement d'élevage des huîtres correspond à "la gestion appropriée des ressources naturelles" retenue dans le 9e programme de développement socio-économique. Et la collecte des huîtres constitue une des sources de revenu des femmes des villages de pêche à Toubakouta et des environs. Par conséquent, le développement des technologies d'élevage des huîtres placé sous le but global qui consiste en l'exploitation durable des ressources des huîtres est conforme au besoin de ces communautés locales.

(2) Efficacité

Comme nous avons mentionné auparavant, le bureau de JOCV ne considère pas la série de l'envoi des volontaires de coopération à l'étranger en tant que projet. Par conséquent, l'année d'achèvement des objectifs n'est pas prévue. En tout cas, au moment de la présente étude en 2003, deux résultats déterminés, à savoir que "les semences d'huîtres peuvent être élevées jusqu'à la taille du marché" et que "l'environnement naturel pour l'élevage des huîtres est préservé", ne sont pas atteints. L'objectif du projet "Reproduction stable des huîtres" n'est pas atteint, non plus.

(3) Efficience

L'association des huîtres est toujours en activité depuis 10 ans et obtient chaque année des revenus. Le nombre des associés a augmenté de 10 personnes en 1985 à 46 personnes en 2003. Il est jugé que le résultat attendu concernant l'association des huîtres a été réalisé. Pour ce qui concerne la préservation de l'environnement pour l'élevage des huîtres, les activités en la matière ont été exécutées : distribution des affiches de la préservation des ressources des huîtres aux villages, organisation de séminaires, organisation de "classes d'expérience dans la nature de mangrove" etc. Cependant ces résultats ne se sont apparentés que partiellement.

Par contre, concernant l'élevage des huîtres, ni "la collecte des semences naturelles", ni "l'élevage des semences d'huîtres" ne sont réalisées. La méthode d'élevage que certains volontaires essaient d'introduire est une des méthodes dont les technologies de base sont bien établies et déjà appliquées au Japon ainsi que dans d'autres pays. On peut énumérer deux facteurs qui font obstacle à la réalisation des résultats :

- a. Vu l'absence de coopération entre les volontaires qui se succèdent pour les activités de recherche, une recherche à longue perspective fait défaut.
- b. Il nous semble que l'environnement n'est pas propice à l'élevage des huîtres à Toubakouta où le courant de marée est rapide et où il y a beaucoup d'organismes qui se fixent sur les huîtres ainsi que nombreux prédateurs etc. Il est nécessaire de revoir l'exécutabilité de l'élevage des huîtres en tenant compte de telles contraintes.

D'autre part, le bureau de la JICA au Sénégal considère qu'il est nécessaire de revoir la pertinence de l'ostréiculture du point de vue de l'environnement naturel. Egalement, il envisage d'effectuer une étude de base par l'envoi d'un expert pour une courte période. Le bureau de JOCV reconnaît une nécessité de l'étude et de la délibération avec les intéressés locaux pour examiner l'orientation de la coopération future et la possibilité de l'exécution d'un projet effectif. Dans cette optique, il envisage un stage technique concernant les activités des volontaires actuels et l'envoi d'une mission d'étude au cours de la première partie de l'exercice de 2003 suivant la demande du bureau de la JICA au Sénégal.

(4) Impacts

Comme il est mentionné dans le paragraphe ci-dessus, l'activité de préservation du bois de mangrove s'est jointe aux activités au cours de l'exécution du présent projet.

Une étude de développement pour l'élargissement des activités de ce volontaire japonais pour l'ensemble de la Région de Sin Saloum avec le titre de "l'Etude sur la gestion durable du mangrove sur la Petite Côte et au delta de Saloum" a été mise en œuvre depuis décembre 2001 suivant la proposition du Bureau de la JICA au Sénégal.

(5) Pérennité

On a confirmé la pérennité de la mise au point des technologies d'élevage des huîtres faite par les volontaires japonais pour la coopération à l'étranger et l'association des huîtres qui se compose des communautés rurales.

L'association des huîtres enregistre chaque année un certain montant de revenus. On a constaté qu'il n'y a pas de problème de pérennité de l'association sur le plan technique, organisationnel et financier.

Vu le problème de diminution des ressources des huîtres rencontré ces dernières années, il serait bien nécessaire d'introduire le système de la gestion des huîtres et/ou l'élevage des huîtres à l'avenir.

Par contre, en raison de l'absence de personnel homologue pour le transfert des technologies ostréicoles développées par les volontaires japonais, l'ostréiculture est menée d'une manière personnelle par les volontaires. Pour assurer la pérennité de la coopération technique, il est nécessaire de mettre en place un homologue pour l'ostréiculture.

3.3 Programme de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale

3.3.1 Arrière-plan

Au Sénégal, la motorisation des pirogues de pêche artisanale par le moteur hors-bord a été avancée depuis 1972 de telle façon que la production de la pêche a été augmentée. L'augmentation de la production qui a provoqué une diminution des ressources halieutiques surtout des espèces démersales profondes a obligé à élargir la pêche. Par conséquent, il s'est produit le problème de l'augmentation de consommation en carburant pour la pêche artisanale.

Pour faire face à la détérioration du taux de rentabilité de la pêche artisanale principalement dû à la hausse du prix du carburant, le gouvernement du Sénégal a introduit en 1985 la motorisation des barques de pêche artisanale avec des moteurs hors-bord diesel. D'ailleurs, une aide du Japon a été effectuée depuis 1992 sous forme de la coopération financière non remboursable et par l'envoi d'experts en vue de la motorisation des barques de pêche artisanale. En prenant une série de ces activités pour un programme de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale dans la présente étude, nous avons fait une évaluation pour la période faisant l'objet de l'évaluation depuis l'année 1992 où on a mis en œuvre une coopération financière non remboursable jusqu'à l'année 1999 date à laquelle le Centre d'Assistance à la motorisation des Pirogues (CAMP) a arrêté ses activités de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale avec des moteurs hors-bord. Le contenu de la coopération du Japon concernant le présent programme est indiqué dans le tableau 3.3-5.

Tableau 3.3-5 Coopération du Japon concernant le programme de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale

Forme de coopération	Nom du projet	Apport
a. CFNR	Projet de développement de la pêche côtière (1992)	408 millions de yens
b. Envoi d'experts	Assistance à la maintenance et utilisation des moteurs hors-bord etc.	4 personnes 111 hommes/mois

Comme la motorisation des barques de pêche artisanale a progressé jusqu'à un certain niveau en 1994 au Sénégal, le CAMP a changé les objectifs des activités et son appellation en Centre d'Assistance et d'Expérimentation de la Pêche et de la Vulgarisation (CAEP). Il a changé de nouveau l'appellation en Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation et de Vulgarisation de la Pêche Artisanale (CPEP) en 2000. (Voir le tableau 3.3-6).

Tableau 3.3-6 Historique de la restructuration du CAMP

Période	Appellation de l'organisme	Objectifs des activités
1986 - 94	CAMP (Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues)	Motorisation des barques de pêche artisanale
1994 - 2000	CAEP (Centre d'Assistance et d'Expérimentation de la Pêche et de la Vulgarisation)	Perfectionnement et vulgarisation des technologies aux pêcheurs, Expérimentation de nouvelles technologies Vente d'équipement pour la pêche
2000 -	CPEP (Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation et de Vulgarisation de la Pêche Artisanale)	Perfectionnement et vulgarisation des technologies aux pêcheurs, Expérimentation de nouvelles technologies

Source : CPEP

3.3.2 Objectifs, résultats, activités

Comme il est indiqué dans le rapport de l'étude du plan de base pour "le Projet de développement de la pêche côtière", nous avons déterminé l'objectif du présent programme qui consiste en l'amélioration de la rentabilité des marins-pêcheurs par la rationalisation de la pêche côtière. Pratiquement, l'amélioration de la rentabilité peut se faire avec la réduction des frais de carburant par l'introduction des moteurs hors-bord diesel. Dans le rapport de l'étude du plan de base pour "le Projet de développement de la pêche côtière" il est précisé que 100 moteurs hors-bord diesel ont été fournis. Cependant le CAMP envisageait de motoriser finalement environ 300 pirogues de pêche artisanale en partant de 100 moteurs fournis et par l'établissement et l'exploitation du fonds de roulement à la base du prix de location.

D'autre part, le présent programme a introduit, outre les moteurs hors-bord diesel, le détecteur de banc de poissons, le système global de positionnement et les pirogues en matériau renforcé par des fibres pour l'expérimentation.

Le tableau 3.3-7 indique l'aperçu du programme que la mission d'étude d'évaluation a défini sur la base du rapport de l'étude du concept de base pour "le projet de développement de la pêche côtière".

Tableau 3.3-7 Aperçu du programme de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale

Aperçu du programme		
But global	Elever le revenu des marin- pêcheurs	
Objectifs du programme	Amélioration de rentabilité par la rationalisation de la pêche côtière	
Résultats	1	Avancement de la motorisation des barques de pêche artisanale
	2	Confirmation de l'efficacité du détecteur de bancs de poissons
	3	Confirmation de l'efficacité du système global du positionnement et des pirogues de pêche en matériau renforcé par des fibres
Activités	1-1	Location des moteurs hors-bord diesel par le CAMP
	1-2	Achat de nouveaux moteurs hors-bord à partir du prix de location (deux ans après)
	1-3	Etablissement du fonds de roulement
	2-1	Introduction du détecteur de bancs de poissons à titre d'expérimentation en faveur des pêcheurs
	2-2	Suivi de la situation d'utilisation du détecteur de bancs de poissons
	3-1	Le CAMP exploite à titre d'expérimentation le système global de positionnement, les pirogues en matériau renforcé par des fibres et les barques de pêche japonaises.
	3-2	Publication du résultat de l'exploitation expérimentale aux pêcheurs

3.3.3 Evaluation sur cinq critères

La présente évaluation a été faite sur la base du contenu du rapport de l'étude du plan de base pour le projet de développement de la pêche côtière, du résultat de l'interview des experts, des rapports établis par les experts et sur la base du résultat de l'interview auprès du CPEP, qui est une entité réorganisée de l'organisme d'exécution du présent programme.

(1) Pertinence

Comme les objectifs du présent programme sont conformes aux orientations du gouvernement du Sénégal et au besoin des pêcheurs, il est jugé que le présent programme est très pertinent.

En fin de compte, le présent programme n'a pas pu aboutir à la vulgarisation des moteurs hors-bord diesel. Cependant le CPEP juge que cela a été à cause des caractéristiques du moteur hors-bord diesel. Il envisage de nouveau l'introduction du moteur hors-bord diesel après avoir résolu le problème technique. L'introduction du moteur hors-bord reste conforme aux orientations du gouvernement du Sénégal.

(2) Efficacité

L'objectif du programme qui consiste en l'"amélioration de rentabilité par la rationalisation de la pêche côtière" n'a pas été réalisé. Etant donné que l'entretien des moteurs hors-bord introduits dans le cadre du présent programme a été négligé, ils tombaient souvent en panne. Par ailleurs, il y avait également des problèmes du système d'exploitation de l'organisme d'exécution. Il en résulte qu'il n'a pas pu aboutir à voir la vulgarisation des moteurs hors-bord diesel. D'après le CPEP, le taux de motorisation des embarcations de pêche a augmenté de 68 % en 1987 à 85 % en 1995. Et l'augmentation s'est faite surtout par la mobilisation des moteurs hors-bord à

essence. Le moteur hors-bord diesel est rarement utilisé dans le domaine de la pêche artisanale.

(3) Efficience

Comme on a reconnu l'efficacité et la vulgarisation des matériels introduits à titre expérimental tels que le détecteur de bancs de poissons, le système global de positionnement, les pirogues de pêche en matériau renforcé par des fibres, on peut juger que l'efficience de cette introduction est positive. Cependant, la vulgarisation des moteurs hors-bord qui pourrait aboutir à la réalisation des objectifs n'a pas été réalisée. On doit en conclure que l'efficience du programme est faible.

Les raisons pour lesquelles les moteurs hors-bord diesel n'ont pas été introduits sont entre autres les suivantes ;

- a. Problèmes concernant la mauvaise utilisation des moteurs hors-bord ; le grillage du moteur dû à la négligence des pêcheurs dans le graissage périodique à l'huile lubrifiante, la surcharge du moteur due à l'utilisation d'une hélice ne correspondant pas à la charge utile de la barque et/ou aux dimensions de la barque, la marche continue de longue durée non conforme aux caractéristiques du moteur hors-bord etc.
- b. Faiblesse de la capacité d'appui et de conduite du CAMP, telle que le système d'approvisionnement en pièces de rechange non établi, le manque de technicien capable de l'entretien etc.
- c. Problèmes liés à l'établissement du fonds de roulement ; la hausse du prix des moteurs hors-bord diesel à la suite de la dévaluation du franc CFA effectuée en janvier 1994, la vente par le CAMP des moteurs hors-bord avec prix réduit à 40 % environ par rapport à celui au détail au marché, l'utilisation de la plupart du bénéfice de la vente des moteurs hors-bord pour les salaires du personnel contractuel en raison du malentendu du CAEP, etc.

(4) Impacts

Du fait que le présent programme a été terminé sans réaliser les objectifs, le but global qui consiste à "augmenter les revenus des pêcheurs" n'a pas été accompli.

Par contre, concernant le système global de positionnement et le détecteur de bancs de poissons que le programme a considéré comme matériels introduits à titre expérimental, l'efficience de leur introduction a été confirmée et ils sont déjà vulgarisés au niveau des pêcheurs. La vulgarisation du système global de positionnement et du détecteur de bancs de poissons a permis de réduire le temps à consacrer pour arriver à la pêcherie et a facilité la vérification de la profondeur de la pêcherie et la position de la paroi rocheuse. On constate que la vulgarisation de ces matériels a eu de grands effets sur la pêche artisanale.

(5) Pérennité

Le présent programme a été achevé en fin de l'année 1999. Le CPEP a l'intention d'envisager l'introduction des moteurs hors-bord diesel après avoir résolu le problème de caractéristiques du moteur hors-bord diesel. Cependant, il n'y a pas de signe de résolution du problème à l'heure actuelle.

3.4 Programme d'aménagement du marché central au poisson de Dakar

3.4.1 Arrière-plan

Le gouvernement du Sénégal a planifié dans la dernière moitié des années 1980 la construction d'un marché central au poisson de Dakar pouvant répondre à la nécessité du système de distribution dans la zone métropolitaine de Dakar à l'horizon de l'an 2000 et en vue d'aménager le système de distribution du poisson frais de façon hygiénique dans la zone métropolitaine. Pour réaliser ce plan, le gouvernement du Japon a accordé la coopération financière non remboursable deux fois en 1989 et en 1997 pour l'aménagement du marché central au poisson de Dakar.

Tableau 3.3-8 Aide du Japon concernant le programme d'aménagement du marché central au poisson de Dakar

Forme de coopération	Nom du projet	Apport
a. CFNR	Projet de construction du marché central au poisson de Dakar (exercice 1989)	1.205 millions de yens
b. CFNR	Projet d'aménagement du marché central au poisson de Dakar (exercice 1997)	728 millions de yens

Le projet effectué en 1989 dans le cadre de la coopération financière non remboursable a été fait pour l'horizon de l'an 2000. L'autre a été effectué en 1997 sans déterminer de nouvel horizon. De ce fait, nous avons fixé une période de 1989 à 2000 comme période faisant l'objet de l'évaluation et comme programme d'aménagement du marché central au poisson de Dakar.

3.4.2 Objectifs, résultats, activités

Le rapport de l'étude du plan de base pour le projet de construction du marché central au poisson de Dakar indique que le présent programme a pour objectif de "fournir les poissons à prix raisonnable en état frais et hygiénique aux consommateurs de la zone métropolitaine". Il a fixé pratiquement les dimensions des installations et équipements en supposant que le marché central au poisson traitera 63.294 tonnes par an de poissons frais et 4.774 tonnes par an de poissons transformés en 2000. Le tableau 3.3-9 indique l'aperçu du programme établi par la mission d'étude d'évaluation à la base du rapport de l'étude du plan de base.

Tableau 3.3-9 Aperçu du programme

Aperçu du programme	
But global	Activation de la distribution du poisson dans la zone métropolitaine par l'exploitation du nouveau marché du poisson.
Objectifs du programme	Fournir aux consommateurs de la zone métropolitaine les poissons frais et hygiéniques.
Résultats	1 Construction d'un marché central au poisson 2 Amélioration du système de distribution des produits de la mer. 2-1 Amélioration de la qualité du poisson 2-2 Vente et achat des poissons à prix raisonnable 2-3 Amélioration des activités de vente au gros et au détail 3 Exploitation du marché central au poisson par autonomie financière
Activités	1-1 Détermination des dimensions des installations nécessaires au marché du poisson 1-2 Construction d'un marché du poisson 2-1 Déménagement des mareyeurs du marché de Gueule tapée 2-2 Approvisionnement suffisant en glace pour la conservation du poissons frais 2-3 Capacité de stockage du poisson frais non vendu. 2-4 Contrôle de la qualité des produits de la mer. 2-4 Etablissement du "système modèle de mareyeurs". 2-5 Analyse des informations et des données collectées par "le système modèle de mareyeurs" 2-6 Résultat de l'analyse des informations et données aux mareyeurs et détaillants. 3-1 Etablissement d'un système de gestion des entrées et des sorties. 3-2 Perception des utilisateurs du marché 3-3 Exécution des travaux d'entretien périodique et de réparation.

3.4.3 Evaluation sur cinq critères

(1) Pertinence

Même en 2003, la plupart du poisson frais qui entre dans la zone métropolitaine de Dakar passe par le marché central au poisson de Dakar et le marché en question continue à jouer le rôle très important. Comme "le programme de renforcement du développement durable" qui est exécuté depuis 2000 tient également à "l'amélioration de la pêche artisanale et du système de distribution dans l'intérieur du pays", l'amélioration du système de distribution reste toujours important.

(2) Efficacité

Comme mentionné ci-dessus, le présent programme prévoyait le traitement de poisson frais de l'ordre de 63.294 tonnes par an et de poisson transformé de l'ordre de 4.774 tonnes par an. En réalité le traitement du poisson frais était de 18.166 en 1993 et de 22.318 tonnes en 2000 avec une augmentation légère sans atteindre les 63.294 tonnes du volume ciblé.

Bien que les indicateurs fixés au début n'aient pas été réalisés à cause de la dévaluation du franc CFA et à cause du changement de l'environnement de la distribution à la suite de l'exploitation continue de l'ancien marché, le volume de traitement au marché central au poisson augmente d'une année sur l'autre. Par conséquent, il est jugé que l'objectif du présent programme a été réalisé.

(3) Efficience

Il y a eu, parmi les résultats attendus, certains résultats qui ont changé d'orientation au cours d'exécution. Cependant il est jugé que chaque résultat a été réalisé. D'autre part, il n'y a aucun problème au point de vue de l'efficience, vu l'utilisation active des installations et des équipements.

Toutefois, "l'amélioration des activités du courtage et de la vente au détail" qui était un des résultats attendus n'a pas pu aboutir à un succès de la proposition de la division de l'aire d'écoulement de marchandises en "vente en gros" et "vente au courtage", car les utilisateurs n'ont pas compris la nécessité de la division et n'ont donc pas accepté cette proposition. Une détérioration de l'environnement sur l'aspect hygiénique et une foule de plus en plus pressée dans l'aire d'écoulement de marchandises est donc à craindre. Vu la nécessité de la division de l'aire d'écoulement de marchandises, il est désirable de renforcer des activités de service de conseils.

(4) Impacts

Selon le résultat de l'interview des experts et des intéressés du marché central au poisson, nous avons confirmé les impacts suivants apportés par la réalisation du présent programme ;

- a. Commercialisation élargie de poisson congelé par le traitement du poisson congelé au marché central au poisson.
- b. Amélioration de l'environnement du travail pour les femmes qui travaillent au marché central au poisson

Il y a lieu d'améliorer l'environnement du travail au marché central au poisson. A cet égard, il est prévu de planifier l'envoi de volontaires de coopération à l'étranger.

(5) Pérennité

Le marché central au poisson est exploité par la ville de Pikin en tant qu'organisme d'administration depuis 2001. Ce dernier a adopté le système d'exploitation qui avait été appliqué avant 2001. Nous constatons qu'il n'y a pas de grands problèmes de pérennité sur le plan technique et organisationnel. Le marché central au poisson a attiré, de son côté, l'attention sur le problème financier et le problème d'approvisionnement en pièces de rechange pour les équipements.

Actuellement, le gouvernement du Sénégal a pour politique de céder aux gouvernements locaux les installations que le gouvernement central possède et de développer le système d'autonomie financière. Dans ce sens, il envisage de faire appliquer le système d'autonomie financière du marché central au poisson y compris la planification budgétaire par la ville de Pikin. A ce propos, pour ce qui concerne les problèmes des frais de renouvellement des installations et équipements et du système budgétaire souple, si le marché central au poisson peut appliquer le système d'exploitation indépendant, nous pensons que la situation actuelle concernant la planification budgétaire sera largement améliorée.

Nous avons reçu un commentaire sur un problème de l'entretien. Il s'agit de l'achat de certaines pièces de rechange pour le réfrigérateur pour lesquelles il faut beaucoup de temps pour les obtenir, même par le biais de l'importateur. Concernant l'achat de pièces de rechange, ceci n'est pas un problème que le marché central au poisson peut résoudre seul. C'est un des problèmes qui concernent non seulement le présent programme, mais aussi la pérennité des projets de coopération du Japon. Il est désirable de l'étudier pour trouver des mesures globales à prendre.

3.5 Projet du centre de pêche à Kayar

3.5.1 Arrière-plan

Kayar se trouvant dans la Région de Thies est un des bases de la pêche artisanale. Le plan directeur de la pêche maritime a pour objectif d'aménager les points de débarquement de la pêche artisanale, d'améliorer la situation hygiénique et d'aménager l'infrastructure de base de la pêche à Kayar en vue d'améliorer la vie et les conditions de travail des pêcheurs. Une partie de ces objectifs a été réalisée par la coopération du gouvernement français.

En 2001, le Japon a réalisé un projet de construction d'un centre de pêche à Kayar en vue de prévenir la dégradation de la qualité des produits transformés de la mer, de maintenir la fraîcheur du poisson, de réduire le temps de la filière de commercialisation et de rationaliser la ligne de mouvement des poissons capturés traités dans l'aire d'écoulement de poissons construite avec l'aide de la France, excepté les sardines.

Dans la présente étude, nous avons pris globalement comme le projet du centre de pêche à Kayar les activités menées du côté sénégalais et du côté japonais depuis le projet de la coopération financière non remboursable du Japon fait en 2001. Le rapport de l'étude du concept de base n'a pas déterminé l'horizon d'achèvement des objectifs. D'ailleurs, il y a seulement environ 1 an de passer depuis le commencement des activités du côté sénégalais. Nous avons fait une évaluation du projet comme projet en cours d'exécution. Le tableau 3.3-10 montre le contenu de l'aide du Japon concernant le présent projet.

Tableau 3.3-10 1.5 Aide du Japon concernant le projet du centre de pêche à Kayar

Forme de coopération	Nom du projet	Apport
a. CFNR	Projet de construction d'un centre de pêche à Kayar (2000)	535 millions de yens

3.5.2 Objectifs, résultats et activités

Nous avons récapitulé ci-après les objectifs, les résultats et les activités du présent projet à la base du rapport de l'étude du concept de base. Ledit rapport a placé comme objectif du projet la fourniture des installations et équipements faisant l'objet de la coopération sans préciser les effets concrets attendus résultant de l'exploitation des installations et équipements. Par conséquent, la mission chargée de l'étude d'évaluation a déterminé les objectifs du projet en tenant compte du contenu du projet écrit dans le rapport de l'étude du concept de base.

Le tableau 3.3-11 présente l’aperçu du projet que la mission d’étude d’évaluation a établi.

Tableau 3.3-11 Aperçu du projet

Aperçu du projet	
But global	Elévation du niveau de la vie des villages de pêche
Objectifs du projet	Augmentation du revenu de pêche des femmes transformatrices de la zone de Kayar.
Résultats	1 Construction d’un centre de pêche 2 Etablissement du système de l’exploitation des installations 3 Augmentation de la fraîcheur des poissons capturés 4 Amélioration de la qualité des produits transformés 5 Exploitation du centre sous le système d’autonomie financière.
Activités	1-1 Construction d’un centre de la pêche 2-1 Organisation d’un comité de gestion du centre de pêche composé d’une association de gestion du point de débarquement, d’une association de gestion de l’aire de transformation, et de la DOP. 2-2 Préparation du manuel d’exploitation de l’organisme, du règlement d’exploitation des installations, du manuel de gestion et d’entretien 3-1 Réduction de la distance entre le point de débarquement et les pirogues de pêche par l’utilisation de la sous-station. 3-2 Traitement du poisson dans l’aire d’écoulement de poissons sous le toit 4-1 Transformation du poisson au moyen de l’aire de séchage de produits salés, du bac de marinage et du four 4-2 Stockage des produits transformés au magasin 5-1 Gestion indépendante du centre par les utilisateurs 5-2 Collecte des informations et des données

3.5.3 Evaluation sur cinq critères

Comme il est écrit ci-dessus, du fait que nous n’avons pas pu déterminer les indicateurs quantitatifs dans le présent projet à partir du rapport de l’étude du plan de base, nous avons évalué le projet principalement sur l’aspect qualitatif. Pour les rubriques de l’étude, nous avons confirmé les avis des intéressés tels que les membres de l’association de gestion du point de débarquement, de l’association de gestion de l’aire de transformation et du personnel de la DPM comme gestionnaire.

(1) Pertinence

“Le projet de construction d’un centre de pêche à Kayar” a été retenu dans le plan directeur de la pêche maritime comme projet d’aménagement de l’infrastructure de base ayant pour but d’aménager le point de débarquement de la pêche artisanale, d’améliorer la situation hygiénique et d’améliorer les conditions de vie et de travail des artisans pêcheurs. D’autre part, il est placé comme sous-programme de “l’amélioration du système de distribution des produits de la mer” selon les orientations de la coopération de la JICA et est conforme aux orientations de développement du Sénégal et du Japon.

D’autre part, il répond au besoin des pêcheurs, mareyeurs et transformateurs qui utilisent le centre de pêche à Kayar. Il est donc jugé que le présent projet est pertinent.

(2) Efficacité

Vu que la présente installation vient d'être inaugurée en avril 2002, la période d'activités qui a passé jusqu'à présent n'est pas suffisante pour que l'objectif du projet soit réalisé. Cependant, le centre de pêche à Kayar est exploité d'une manière comparativement régulière bien qu'il y ait de plusieurs problèmes mineurs. Nous pensons qu'il est bien possible de réaliser les objectifs du projet à l'avenir si le centre continue à être exploité régulièrement, en maintenant le système d'exploitation actuel auquel les utilisateurs du centre participent.

(3) Efficience

La construction et la pose des installations et équipements et les éléments de service ont été exécutés conformément au plan. Il n'y a pas eu de problèmes de l'avancement du calendrier. La plupart des installations et équipements sont utilisés sauf une partie de l'aire de transformation qui n'est pas utilisée suivant le jugement des transformateurs. Dans l'ensemble, nous n'avons pas reconnu de problème majeur.

Il est difficile de dire que la capacité des associations de gestion du point de débarquement et de l'aire de transformation est suffisamment élevée. Mais pour ce qui concerne l'exploitation des installations, une réunion périodique avec la participation de représentants des associations de gestion est tenue mensuellement. D'autre part, les associations de gestion assimilent leur capacité par la formation sur le terrain. Il faut encore du temps, mais il peut être jugé qu'on est en bonne voie pour réaliser les résultats attendus.

(4) Impacts

Le présent projet étant encore en cours d'exécution, il n'a pas atteint le but global. A l'heure actuelle, les impacts suivants ont été reconnus :

- a. Le centre de pêche à Kayar a adopté le système de participation des utilisateurs à l'exploitation du centre avec succès. La DPM a pour orientation d'adopter le système d'exploitation du centre de pêche à Kayar pour d'autres centres de pêche répandus dans le pays.
- b. Le four de fumage introduit par le présent projet est capable de produire des produits transformés moins chers et de qualité plus élevée par rapport à ceux produits par la méthode traditionnelle. En outre, il a été vérifié dans le présent projet que c'est une technologie que les transformateurs peuvent accepter. Partant de ce résultat, on envisage d'organiser les séminaires par des experts en faveur des femmes formatrices en vue de vulgariser le four de fumage au niveau national.

D'autre part, aucun impact négatif n'a été rapporté dans la situation actuelle.

(5) Pérennité

Comme les associations du point de débarquement et de l'aire de transformation se chargent de l'exploitation et de la gestion, bien qu'il y ait quelques points inexpérimentés, nous avons constaté qu'il n'y a pas de grands problèmes d'exploitation

et de gestion. Egalement le système de la gestion de la DPM est bien établi. Concernant l'aspect financier, les deux installations ont vu le bilan excédentaire en 2002. Si le problème de tarif non-perçu dû au défaut du système de perception est résolu, la rentabilité sera améliorée.

Vu qu'il y a seulement un an que l'exploitation des installations a commencé, il manque l'expérience du renouvellement et/ou de la révision générale d'équipements. Dans de telles circonstances, il est difficile de juger la capacité de la gestion et de l'entretien des installations. Cependant le système de l'exploitation et de l'entretien par la participation des utilisateurs est bien établi. Egalement le suivi est fait par le biais d'une réunion organisée périodiquement. Nous constatons qu'il n'y a pas de problème à l'heure actuelle.

C'est ainsi que nous constatons qu'il n'y a pas de problème pour l'instant. Vu l'absence du résultat de l'exploitation, nous pensons qu'il est nécessaire d'envisager un suivi périodique par un organisme extérieur.

3.6 Programme de gestion des ressources maritimes

3.6.1 Arrière-plan

Le Centre de Recherches Océanographiques, Dakar-Thiaroye (ci-après désigné CRODT) exécutait l'observation océanographique et l'étude de ressources halieutiques au moyen d'un navire de recherche halieutique fourni par le Japon dans le cadre de la coopération financière non remboursable en 1983. Mais le vieillissement et l'état désuet des appareils et équipements empêchaient la mesure exacte du volume de ressources halieutiques. Le Japon a accordé en 1999 une coopération financière non remboursable pour le projet de construction d'un navire de recherche halieutique en vue de fournir un nouveau navire de recherche halieutique.

Le navire de recherche halieutique mentionné ci-dessus était géré et piloté par six officiers de marine française envoyés par l'Institut de Recherche pour Développement (ci-après désigné IRD) jusqu'à 2000. Après avoir terminé la coopération française, un expert de la JICA (navigation du bateau de pêche) a fait le transfert technologique pour le CRODT pendant six mois. En outre, il est prévu qu'une étude de plan de la gestion et de l'évaluation de ressources halieutiques sera exécutée en 2003 par la JICA.

Dans la présente évaluation, nous avons pris les activités du côté du Sénégal et du Japon depuis la coopération financière non remboursable en 1999 comme "le programme de gestion des ressources maritimes" et évalué le programme en question. Il convient de dire que comme le nœud du présent programme a été établi sur la base du résultat de "l'étude du plan de gestion et d'évaluation des ressources halieutiques", nous n'avons pas pu décrire tous les résultats et activités dans la situation actuelle. Le tableau 3.3-12 montre le contenu de l'aide du Japon concernant le présent programme.

Tableau 3.3-12 Aide du Japon concernant le programme de gestion des ressources maritimes

Forme de coopération	Nom du projet	Rapport
a. CFNR	Projet de construction d'un navire de recherche halieutique (1999)	1,012 milliards de yens
b. Envoi de l'expert	Navigation du bateau de pêche maritime	1 personne, 6 hommes/mois

3.6.2 Objectifs, résultats, activités

Le rapport de l'étude du plan de base pour "le projet de construction d'un navire de recherche halieutique" précise que ledit projet vise comme objectif à long terme "l'exploitation adéquate des ressources halieutiques" et "le développement durable de l'ensemble des pêches". Par ailleurs, "l'étude du plan de gestion et d'évaluation des ressources halieutiques" était à l'étape d'une étude préliminaire et le contenu détaillé n'était pas défini. Cependant le Sommaire des projets prévus d'exécution de l'étude de développement précise que le but est "d'élaborer le plan d'aménagement de la gestion des pêcheries à travers l'établissement de la carte de pêcheries et l'évaluation exacte des ressources halieutiques et d'exécuter la politique d'exploitation durable des ressources halieutiques". Nous avons préparé l'aperçu du programme à la base du contenu de ces deux plans. (Voir le tableau 3.3-13).

Tableau 3.3-13 Aperçu du programme

Aperçu du programme		
But global	Exploitation effective et durable des ressources halieutiques	
Objectif du programme	Exécution de la politique d'exploitation durable des ressources halieutiques	
Résultats	1	Construction d'un navire de recherche halieutique
	2	Suivi constant des ressources halieutiques
	3	Elaboration d'un plan directeur de l'exploitation durable des ressources halieutiques
Activités	1-1	Détermination des spécifications du navire de recherche halieutique
	1-2	Construction d'un navire de recherche halieutique
	2-1	Formation du personnel du côté sénégalais aux techniques de gestion et de navigation du navire de recherche halieutique
	2-2	Etablissement du planning de navigation du navire de recherche halieutique
	2-3	Exécution des activités de recherche halieutique
	2-4	Analyse du résultat de la recherche exécutée
	3-1	Exécution d'études sur les ressources halieutiques
	3-2	Exécution d'une évaluation des ressources halieutiques des espèces démersales principales, espèces pélagiques superficielles et à moyenne profondeur dans la ZEE
	3-3	Répercussion du résultat des activités de recherche sur la carte de pêcheries

3.6.3 Evaluation sur cinq critères

(1) Pertinence

L'une des stratégies de développement de la pêche intégrées dans le 9ème programme de développement socio-économique consiste en la "gestion saine des ressources halieutiques et de l'environnement pour le développement durable" et attache de

l'importance à la réalisation de l'exploitation durable des ressources halieutiques. D'ailleurs, "la gestion des ressources maritimes" constitue un élément des orientations de la coopération de la JICA. L'objectif du présent programme est compris dans le plan national du gouvernement sénégalais et dans les orientations de la coopération de la JICA. Il en est jugé que le présent programme est très pertinent.

(2) Efficacité

Comme le présent programme est en cours d'exécution, l'objectif du programme d'exécuter "la politique d'exploitation durable des ressources halieutique" sera achevé par l'établissement du résultat de "l'étude de plan de gestion et d'évaluation des ressources halieutiques" prévue en 2003.

(3) Efficience

Les résultats attendus du présent programme sont les trois résultats suivants : un navire de recherche halieutique est construit, le suivi constant des ressources halieutiques est effectué et le plan directeur de l'exploitation durable des ressources halieutiques est élaboré.

Parmi ces trois résultats attendus, ceux qui doivent être réalisés au moment de l'achèvement de l'étude d'évaluation sont deux résultats de "la construction d'un navire de recherche halieutique" et "l'exécution du suivi constant des recherches halieutiques". Comme les spécifications du navire de recherche halieutique fourni sont conformes au besoin du CRODT, il est jugé que le résultat attendu concerné est réalisé.

D'autre part, le navire de recherche halieutique a effectué 114 jours de navigation de recherche en 2001 et 83 jours de navigation de recherche d'une période de janvier à juin en 2002 par rapport au plan initial de 150 jours de navigation par an. Le plan de navigation de recherche et le résultat de non-exécution sont périodiquement rapportés du CRODT au bureau de la JICA au Sénégal.

De ce fait, il est jugé que les résultats attendus sont réalisés.

L'expert envoyé pour la navigation du navire de pêche maritime a exécuté seulement l'exercice concernant les sennes de fond, vu que la période de l'envoi était limitée à 6 mois. Et après, le CRODT a reçu un exercice à part par une mission norvégienne de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et a résolu les problèmes techniques.

(4) Impacts

Jusqu'à présent n'ont pas été rapporté d'impacts négatif qui pose de problème.

(5) Pérennité

On n'a pas reconnu de problème de pérennité du CRODT pour l'instant. Le CRODT étant un organisme placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, c'est la DPM qui est chargée de l'élaboration de la politique telle que le plan directeur. La relation de coopération entre la DPM et le CRODT ne pose aucun problème, et le résultat des